

Dossiers d'actualité

- Le Livre blanc
- Médecin en Afghanistan
- Les expérimentations nucléaires

Le Devoir de mémoire

- Informations sur le Centenaire

Informations pratiques

- Brèves de la défense
- Brèves sociales

Vie de l'Association

- * **Compte rendu de l'AG**
- * **Courier des groupements**



ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIÈRE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers

**L'intervention du Service de Santé
en Opex**

L'Assemblée Générale 2013

PLAIDOYER POUR VOS SOLDATS

En 2011, le général de corps d'armée, Hervé Charpentier, alors commandant des forces terrestres, réclamait davantage de reconnaissance de la part des Français à l'égard des volontaires qui s'engagent sur le terrain.



En Afghanistan, en Afrique, partout où je rencontre nos soldats en opération, je croise de jeunes héros. Ils sont bien de notre temps, mais vous les côtoyez souvent sans les voir, car ils ressemblent banalement à tous ces jeunes de France, qui vivent dans nos villes et nos campagnes.

Ni lansquenets, ni bêtes

enfants, vos voisins, et aussi des jeunes filles et de jeunes mamans que l'on reconnaît mal sous le casque et le gilet pare-balles. Beaucoup ont une famille, qui partage ce métier sans l'avoir choisi, sinon la considération et le soutien de leurs concitoyens, quand un drame survient.

Ils portent les armes de la cité en votre nom, et chaque jour s'en servent, où vous les envoyez. Car leur métier est bien la guerre, même si pour bien en mesurer le coût, ils chérissent plus que tout la paix...

Ils acceptent de payer le prix du sang, l'épreuve de la blessure. Mais, disent-ils, s'ils deviennent invalides, alors que ce soit « de guerre ». Leur plus grande crainte est d'être un jour, regardés comme des victimes, maladroites ou incompetentes, qu'on aurait bernées dans une mauvaise aventure... Car même au fond d'un lit d'hôpital, leur silence et celui de leurs proches ne doivent pas faire oublier qu'ils sont fiers et soucieux de leur honneur.

Ils croient que la mission est sacrée, et qu'une vie peut lui être consacrée. Ils savent confusément qu'il n'est pas inique que l'individu se donne, corps et âme, à la collectivité. Ils y verraient même une certaine noblesse, ou un trait qui les distingue et les grandit, et c'est pour cela qu'ils ne sont pas des mercenaires. Mais ils le deviendront quand la cité ne les reconnaîtra plus pour cette singularité !

Les soldats ont le tort d'être pudiques, quand il faut se vendre. Celui de ne pas être compris, parce qu'ils s'expliquent trop peu, se réfugiant dans un silence qui préserve les familles et évite les malentendus.

Il est si difficile de témoigner de nos épreuves sans le recul du temps !

Mais quand bien même ils parleraient, pourquoi écouterait-on, quand rien n'y oblige, ceux qui finalement incarnent le tragique de la vie ? La mort leur colle à la peau alors que la société l'a rayée de son quotidien.

Pourtant, il n'est de héros sans légende.

Et il suffirait ici de dire les faits, dans leur brutale simplicité. De considérer qu'en dehors de toute option politique le sacrifice d'un jeune Français pour les siens est une valeur en soi digne d'intérêt.

Qui pourrait le faire, sinon les médias ? A de rares exceptions près – quelques émissions tardives, et d'excellents articles, si l'on cherche bien – c'est plutôt le silence qui règne, toujours moins cruel cependant que les quelques mots qui expédient nos pertes – chaque semaine – entre page judiciaire et météo du lendemain.

Alors quoi, finalement ?

Notre société, si évoluée, avide de libertés et de loisirs, a-t-elle encore besoin de héros, et de légendes ?

Chacun connaît la réponse. Les jeunes Français sont capables de donner vingt noms de footballeurs et chanteurs en tout genre devenus icônes de leur quotidien en délivrant le message de la célébrité et de l'enrichissement.

Combien d'individus qui – quel que soit leur métier – ont choisi de consacrer leur vie aux autres ?

Ces gamins de 20 ans qui offrent leur vie quand la République le demande mériteraient cette reconnaissance !

Mais ils ne font pas fortune. J'ai la faiblesse de croire qu'ils constituent cependant la plus précieuse de nos richesses, toute d'humanité, de chair et de sang.

Nous aurons toujours besoin de ces jeunes hommes et femmes pour ce métier de soldat, qu'aucune machine ne fera à leur place. Qui peut croire que la guerre devienne un jour l'affaire de robots commandés à distance par les « riches », contre des « pauvres » à la poitrine nue ?

Aucune démocratie ne le supporterait. Les hommes sont condamnés à rester l'instrument premier du combat. Mais en trouvera-t-on encore longtemps pour porter nos armes ?

Rien n'est moins sûr, si nous continuons à ignorer l'histoire de nos héros, qui est aussi celle de notre pays s'écrivant sous nos yeux. Rien n'est moins sûr, si la nation n'y reconnaît pas ses fils et persiste à refuser une considération qu'ils n'osent même plus solliciter, dans la cacophonie de ceux qui exigent tout et n'importe quoi.

Une société « fabrique » ses défenseurs en leur offrant une place et une reconnaissance particulières. Elle génère, au sens propre, les volontaires qui feront le choix des armes malgré des contraintes exorbitantes. Un choix rationnel, qui n'est pas seulement la réponse à l'irrésistible appel d'une vocation.



Prenons garde que ces volontaires ne deviennent les victimes silencieuses d'un pays qui ne se rappellerait plus ni leur mérite, ni leur utilité, ni même d'avoir un jour exigé leur sacrifice. Nous ne les trouverions simplement plus.

Général Hervé Charpentier
Commandant la Force d'Action Terrestre
« Le Figaro »
du 2 juin 2011



« **L'état militaire** exige en toutes circonstances discipline, loyalisme et esprit de sacrifice.
Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique **méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation.** »
(Art. 1^{er} de la loi portant sur le statut des militaires.)

Le mot du Président



Mes chers camarades,

Vous trouverez dans ce bulletin le compte-rendu de notre Assemblée Générale.

Tous ses participants ont pu, une fois encore, apprécier une ambiance chaleureuse qui a su aussi être studieuse afin d'améliorer le travail des commissions. L'ANOCR se porte bien malgré les problèmes récurrents de recrutement ; nous avons pu mettre en œuvre les politiques votées l'an dernier et affirmer ainsi notre volonté de faire évoluer des situations un peu bloquées où notre qualité de retraités militaires

était régulièrement ignorée.

Cette fois encore vos représentants se sont fortement prononcés pour la poursuite de cette politique. Le Ministre informé de notre Motion en a accusé réception, précisant aussi avoir donné des instructions afin que la gouvernance des retraités militaires fasse l'objet d'un examen particulièrement attentif. Sans nous laisser aller à rêver, nous pensons que notre détermination sera un jour ou l'autre prise en considération et portera ses fruits.

Dans un autre ordre d'idée, le Livre Blanc a enfin vu le jour.

Il faudra quelque temps aux spécialistes pour en analyser les arcanes.

Il est porteur, comme prévu, de son lot de sacrifices qui ne marquent en aucun cas une rupture brutale mais entérine et accentue le lent déclin de nos ambitions, de notre place dans un monde en cours de bouleversement et du niveau de nos forces armées, qui nous place désormais à un niveau d'insuffisance parfaitement visible par rapport aux ambitions affichées.

Ne nous laissons pas prendre au jeu des analyses brillantes et complexes de ce document, elles masquent mal un très grand décalage entre la réalité de notre pays et la place que l'on voudrait lui voir prendre dans le concert des nations.

La prochaine Loi de Programmation Militaire nous en dira plus long que de vains discours.

Il nous faudra aussi rester attentifs aux discrets bouleversements possibles dans l'organisation du Ministère de la Défense tant les enjeux sont importants en termes d'efficacité finale de nos forces.

Mais le point qui nous concerne au premier chef est celui des retraites qui seront à l'ordre du jour de nombreuses négociations, tractations et votes d'ici à la fin de l'année selon l'agenda gouvernemental.

Les retraités militaires ne sont conviés à aucune de ces rencontres, ne sont partie prenante d'aucune négociation et cela n'est pas normal, et cela doit changer.

Mais le temps court et les échéances approchent.

Nos demandes doivent être prises en considération en urgence afin que l'on ne nous dise pas qu'il est trop tard. **Personne parmi nous ne le comprendrait.**

Comme vous le voyez, nombreux sont les sujets d'inquiétude, mais nous ne restons pas inactifs et continuerons de nous battre afin d'être mieux reconnus et considérés.

V.A. (25) Michel OLHAGARAY

Sommaire

Juillet 2013

DOSSIERS D'ACTUALITÉ

LIVRE BLANC ET DELEGATION

DE LA RESPONSABILITE DE PROTEGER SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

2

DEMAIN LE LIVRE BLANC

4

MEDECIN EN AFGHANISTAN

5

FOB INTERVIEW : MEDECIN EN CHEF ANGOT

7

INDEMNISATION DES VICTIMES DES ESSAIS NUCLEAIRES FRANÇAIS

8

LE DEVOIR DE MÉMOIRE

1914-2014 : UNE DYNAMIQUE MEMORIELLE PUISSANTE EST EN MARCHÉ

9

INFORMATIONS PRATIQUES

BRÈVES DE LA DÉFENSE

13

BRÈVES SOCIALES

16

VIE DE L'ASSOCIATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

18

LISTE DES GROUPEMENTS 2013

19

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

20

COURRIER DES GROUPEMENTS

35

Pour toute insertion dans le Bulletin, hors Nécrologie, adresser textes et photos à bulletin@anocr.com

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080-JO du 6 décembre 1911 page 9614/A

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)

Siège social : 15, rue Cler, 75007 Paris

Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07

Tél. 01.44.18.92.18 - Fax 01.45.51.41.76 - CCP 492 75 R Paris

Courriel : anocr@orange.fr

Site internet : www.anocr.com

Métro : Latour-Maubourg ou École Militaire

Directeur de la publication : Michel Olhagaray

Rédacteur en chef : Jacques Dupré

Comité de rédaction : Jean-Jacques Cahuet,

Bernard de Bressy, Yves Bonneville, Louis Beaudonnet,

Thierry Llorca, Emmanuel Dieudonné

Impression : Laveuzelle Graphic

Dépôt légal : Juillet 2013 - ISSN 0762,01 01

Commission paritaire : 0516 G 88248

Tirage : 11000 exemplaires - 4 numéros/an - 3 €/ex

Tarifs cotisation et abonnement : 3^e de couv.



INTRODUCTION

Ce bulletin, comme tous ceux de juillet, traite essentiellement des comptes-rendus de l'Assemblée Générale annuelle. Si ceux-ci prennent une place très importante, c'est dû au travail intense des commissions. Toutefois nous avons voulu préserver quelques pages pour évoquer le Livre blanc, paru et aujourd'hui devant l'Assemblée Nationale, mais nous avons voulu aborder un problème que les médias passent toujours sous silence, les blessés en OPEX. Ce sujet qui commence aujourd'hui avec les interventions des médecins sur le terrain, se poursuivra sur les deux prochains bulletins avec des articles de responsables de la CABAT et de la CABAM, d'un médecin professeur de PERCY, hôpital qui reçoit directement les blessés et nous finirons par un document qui traitera des plus grands blessés qui se retrouvent aux Invalides à Paris.

LIVRE BLANC ET DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ DE PROTÉGER SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

Par le Colonel François Chauvancy (s'exprime en son nom propre)

La lecture du Livre blanc de 2013 conduit à se poser les questions de la responsabilité laissée aux armées de protéger la population sur le territoire national et donc de la place des armées dans la sécurité aux populations.

En effet, il y est fait souvent référence indirectement à un transfert partiel de cette « responsabilité de protéger la population française ». Certes, cette expression n'est pas utilisée dans le Livre blanc mais il faut constater que la mission fondamentale et première des armées, protéger la population, celle qui donne au soldat le sens de l'engagement personnel et collectif, présent pourtant dans nos documents doctrinaux, disparaît au profit d'un transfert de cette mission vers des acteurs civils, qu'ils soient publics ou privés sous l'autorité d'un ministère de l'Intérieur de plus en plus omnipotent.

Je pourrai en conclure que les armées assureront cette responsabilité de protéger à l'étranger mais le feront de moins en moins sur le territoire national sauf dans les missions ou fonctions que les autres ne voudront plus assumer en raison des contraintes de coût, de statut et de disponibilité peu acceptables pour la vie au quotidien. Elles se transformeront donc à terme en simples forces expéditionnaires à l'emploi de plus en plus contesté, éventuellement en forces de soutien sur le territoire national avec cependant des capacités de plus en plus limitées, à défaut d'être

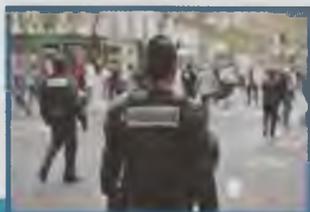
significatives. Les conséquences de ce transfert de responsabilité de la sécurité des populations aux différents acteurs civils publics ou privés au détriment de cette mission essentielle des armées ont-elles donc bien été perçues ?

Cependant, je m'intéresserai plus particulièrement au rôle des collectivités territoriales souvent cités dans les Livres blancs depuis 2008 pour leur responsabilité dans la sécurité des populations. Une collectivité territoriale est une personne morale de droit public distincte de l'État. Elle exerce une clause de compétence générale sur un territoire donné. Elle dispose d'une liberté d'administration mais ne dispose pas de compétences étatiques. Elle lui permet de prendre en charge toute affaire d'intérêt public local. Ce transfert de la « responsabilité de protéger » signifie donc une responsabilité supplémentaire, au demeurant positive pour que chacun soit concerné par la prévention des risques et la résolution des crises au moins dans leurs effets locaux.

Il faudra cependant disposer des financements car il s'agit aussi de cela, et de personnels formés et sensibilisés à cet engagement d'intérêt général. En 2008, les montants financiers représentaient pour l'État environ 300 à 400 millions d'euros d'investissements d'ici 2013 dont 80 millions pour la modernisation du réseau d'alerte à la population et 220 millions pour améliorer la prévention des risques NRBC. Sur-tout, la responsabilité du financement de la sécurité



Juillet 2013





civile devait être partagée entre l'État et les collectivités territoriales, celles-ci assumant une part majeure des dépenses, sans doute un

objectif recherché par ce transfert de responsabilités. Certes, ce transfert de responsabilité a été initié par le Livre blanc de 2008 constatant que ni les pouvoirs publics ni la société n'étaient suffisamment préparés à faire face à des crises majeures. Or il était nécessaire de disposer (à nouveau ?) d'une organisation des pouvoirs publics conçue dès le temps de paix, en vue de prendre en compte les hypothèses du temps de crise. La résilience supposait aussi d'organiser notamment la coopération entre l'État et les collectivités territoriales qui détiennent des compétences et des moyens clés afin d'harmoniser en toutes circonstances l'emploi des ressources de l'État et de « favoriser le dialogue et la cohérence de l'ensemble des intervenants : collectivités locales, entreprises, institutions internationales, organisations non gouvernementales ». Conséquence de la politique de décentralisation, de la diminution des moyens de l'État, de la désertification militaire aussi, il s'agit bien d'utiliser ces capacités de sécurité civile autour des objectifs décrits au titre de la sécurité nationale.

Le Livre blanc de 2013 a agi dans la continuité du précédent avec la construction de la **résilience** de la Nation : « La défense et la sécurité nationale sont l'affaire de tous les Français ». Cette nécessaire appropriation collective de la stratégie de défense et de sécurité nationale en est le fondement. Au-delà des ministères concernés, l'État, et le ministère de l'Intérieur, doit favoriser la coordination de la mise en œuvre de cette stratégie à travers les collectivités territoriales qui disposent de compétences, de moyens et de la connaissance du terrain. De fait, comme le rappelle le Livre blanc, « Il incombe au premier chef aux ministères civils et à leurs chaînes territoriales, en coordination avec les collectivités territoriales et les opérateurs publics et privés d'assurer la protection contre les risques et les menaces qui peuvent affecter la vie des Français sur le territoire national ».

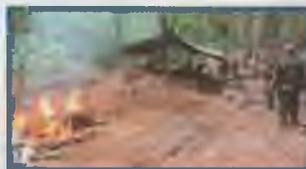
La démarche nationale d'analyse de risque qui a été engagée conformément aux recommandations du précédent Livre blanc constitue un chantier prioritaire. Elle est le socle de la fonction « Protection » mise en œuvre dans le cadre de la stratégie de défense et de sécurité nationale. Elle nécessite la connaissance des vulnérabilités des cibles potentielles ainsi que la capacité d'orientation, de recueil et d'exploitation du renseignement. Lancé en 2010, ce chantier doit être achevé avant 2014... et devrait permettre également à la France d'être en mesure, à cette échéance, de concourir efficacement à l'élaboration d'une stratégie de sécurité intérieure renouée au niveau européen.

Constatons cependant que les armées impliquées hier dans cette aide aux populations au nom de l'État et de sa puissance ne sont plus aujourd'hui dans leur format et dans leur organisation en mesure d'assurer cette responsabilité de protéger surtout si l'on se réfère aux 500 000 hommes du ministère de l'intérieur : policiers (140 000), militaires de la gendarmerie (97 000), pompiers : 250 000 dont 195 000 sapeurs-pompiers volontaires et 40 500 professionnels. Les armées ne peuvent plus être que des forces d'appoint. Les forces de l'intérieur représentent un personnel pour 130 habitants, les 10 000 hommes de l'armée de terre en réserve d'intervention... 1 pour 6 500 habitants et la France s'étend jusqu'en Polynésie et à la Guyane.

Le Livre blanc prévoit enfin qu'un contrat général interministériel, élaboré à compter de 2013 sous l'autorité du Premier ministre, fixera les capacités civiles nécessaires aux missions relatives à la sécurité nationale. En complément sera conduite par le ministère de l'Intérieur, d'ici 2016, une démarche associant justement à l'objectif de résilience du pays les collectivités territoriales.

Pour conclure, l'apport des forces armées à la protection du territoire se restreint et s'affiche plus comme un élément de la communication gouvernementale pour montrer que l'État agit. Reste cependant la nécessaire acquisition de la culture de la gestion des crises par les collectivités territoriales. La nouvelle ponction de 24 000 militaires d'ici 2019 pourrait être l'opportunité d'un transfert progressif au sein des collectivités territoriales et donc d'une contribution utile et rapide à la prise en compte locale de la protection des populations.

Cependant, le désengagement progressif des forces armées de cette responsabilité concourra progressivement à leur désintérêt des questions intérieures, à leur effacement, sinon à terme à une nouvelle phase de restructuration d'une armée qui ne pourra plus être nationale, allant tôt ou tard vers cette armée européenne fédérale, par faute de moyens, par faute de missions au profit direct de la population, par une lisibilité affaiblie de son apport à la protection de la population. Mais n'est-ce pas déjà annoncé dans ce Livre blanc avec cet appel à une plus grande implication de l'Union européenne dans la sécurité demandant « un dialogue qui vise à substituer à des dépendances subies des interdépendances organisées, et à concilier ainsi souveraineté et dépendances mutuelles ». Ne serait-ce pas la fin de la souveraineté nationale sur nos affaires intérieures ?



DEMAIN... LE LIVRE BLANC !

Extraits d'un article du général Bernard Messana, paru sur le site de l'ASAF le 22 avril, à l'annonce des mesures que contiendrait le Livre Blanc, qui sera présenté ces jours-ci ; et qui fera l'objet d'analyses précises.

Demain... Le Livre Blanc !

... Car le soldat s'affirme, au quotidien, comme celui qui sert son Pays, sans rien exiger en contrepartie.

Et parce qu'il est, dans le danger, le dernier recours.

Or la France est en danger.



La « Crise » a frappé, l'avenir reste sombre, et certains laissent même entendre que notre situation ressemblerait à celle des années 30.

Alors, dans le marasme général, des citoyens, déboussolés, titubent... (ils) ont même le sentiment que les gouvernants masquent par des opérations de diversion leur impuissance à régler les vrais problèmes de notre société... et la France va couler.

... Et voilà que dans ce climat délétère où seules nos Armées, « honnêtes et fidèles », apparaissent comme la force tranquille, le pilier garant de la solidité de l'édifice, la Nation unie, la France qui gagne des batailles, on s'apprêterait à tailler dans la masse de ce grand Corps.

Parce qu'il est muet.

Parce que c'est donc facile.



Nouveau projet jeep M201

Pourtant, depuis 2008 où avaient été redéfinies les menaces et redessinés nos formats, rien n'a changé, hormis les conditions budgétaires.

C'est donc à ces « conditions » que le politique entend accorder ses ambitions, ce qui revient à les perdre. C'est donc à ces « conditions » que le politique entend soumettre la Défense, pour trouver cet argent ailleurs dilapidé.

Faudra-t-il donc que les chefs d'EM, corde au cou, aillent ensemble à l'Élysée pour répéter une dernière fois que le plancher est atteint, et qu'aller plus loin conduira la France à perdre son rang.

Qu'aller plus loin la conduira à perdre son indépendance.

Baisser la garde sous le prétexte douteux de faire contribuer les Armées à un effort qu'elle a, seule dans ce cas, déjà accompli rubis sur l'ongle, alors que les périls se multiplient et que la France est malade, est insane.

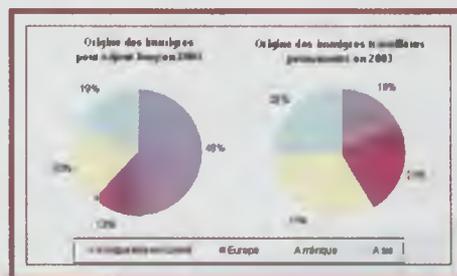
Demain des contingents étrangers viendront sur notre sol pour protéger leurs ressortissants et leurs possessions menacées.

Demain nous ne pourrons plus secourir, à l'étranger, nos ressortissants en péril.

Demain notre Armée bonzaï, Armée d'échantillons, ne servira plus que d'étiquette troupe de manœuvre aux entreprises onusiennes ou otaniennes.

Demain, lassé d'espérer, le soldat ira à son tour dans la rue, pour défendre le « service public » de Défense dont il a la charge.

Demain...



MÉDECIN EN AFGHANISTAN

Par Fabien Zagnoli. Témoignage transmis par le Colonel (H) Dunaud

KABOUL 15-25 JANVIER 2012

[Dès son arrivée, le médecin militaire français Fabien Zagnoli prend ses consignes auprès de son prédécesseur qui le présente aux personnalités civiles et militaires de Kaboul, dont l'ambassadeur de France, ainsi qu'aux responsables de l'hôpital américain de Bagram, à 60 km au Nord de la capitale. Partout il est accueilli chaleureusement.]

Jeudi, brève cérémonie militaire de passation de commandement, après laquelle je prends officiellement mes fonctions. Me voici en place, mon prédécesseur, un peu triste de partir, commence à faire ses bagages.

Vendredi matin, dès 8 h, je prends possession des lieux, range le bureau pendant que se déroule la visite dans le service de soins et que les dernières démarches administratives des uns et des autres sont en cours. Le Vendredi, ici, c'est « day off » : c'est dimanche, un minimum d'activité prévue, sport, repos.

Personne ne le sait, mais dans moins d'une heure, nous allons tous entrer dans le tunnel qui nous mènera de l'autre côté du miroir de l'humanité ?

9 h 40 : je reçois un appel du médecin chef de la brigade française qui est chargée de contrôler les vallées au nord-est de Kaboul : une attaque vient d'avoir lieu dans un petit camp : il y aurait 4 morts et 14 blessés dont 8 extrêmement graves, tous français. Il y a un seul et jeune médecin sur place : il courait avec le groupe quand ils se sont trouvés face au tueur. Dès la fin du feu, il a donné l'alerte, organisé les secours, prodigué avec des auxiliaires sanitaires les premiers soins (son infirmier fait partie des victimes), sauvé à coup sûr, cinq de ses camarades. Ce qu'il a réalisé est exceptionnel !

Le détachement d'hélicoptères français, basé à côté de notre hôpital, est mis en alerte et aussitôt, le médecin décolle.

Le plan Mascal est déclenché : ce ne sera pas pour exercice.

En 10 mn, tout le personnel, français, tchèque, belge, bulgare, US est à son poste, le matériel vérifié.

L'hélicoptère d'évacuation médicale prend en charge deux blessés graves : il redécalle, évite de justesse une roquette ! Et, moins d'une heure après l'attentat, ces deux blessés arrivent à l'hôpital : leur état est critique mais, des brancardiers aux réanimateurs, tous les gestes s'enchaînent dans le calme, avec une grande fluidité, comme si tous travaillaient ensemble depuis toujours : cela m'évoque un instant ces équipages de course au large où la manœuvre se fait quasiment en silence dans une parfaite coordination.

En moins de 10 mn, les évaluations sont faites, les gestes de réanimation pratiqués, les blessés stabilisés, le premier scanner est lancé.

Cinq autres blessés arrivent : la même procédure se renouvelle et, très sereinement, le chirurgien chef propose une pause pour un mini staff afin de décider qui passera au bloc en premier (il y a 3 salles : il s'agit de décider de façon collégiale en fonction des données recueillies par chaque équipe : en effet, une fois une intervention débutée, c'est parti pour 2 à 5 heures : il ne faut donc pas se tromper.

13 h 00, les blocs démarrent : ils ne s'arrêteront que 12 h plus tard.

Il faut du sang. Les réserves ne vont pas suffire. Comme cela est prévu, nous lançons un appel à des donateurs volontaires : en une demi-heure, plus de 60 personnes de toutes nationalités, se présentent : bel exemple de solidarité !

Afin d'éviter d'être saturé, une partie des blessés a été évacuée vers l'hôpital américain. J'appelle mon homologue : nous ne pensions pas avoir à collaborer si tôt ! J'envoie un de mes médecins sur place pour faire la liaison, apporter un réconfort moral et commencer à organiser le transfert secondaire vers notre hôpital : en effet, j'ai demandé l'évacuation rapide du maximum des victimes en faisant appel à l'avion « Morphée » : un Boeing aménagé en Samu volant et pouvant emporter jusqu'à douze blessés graves dont au moins six sous ventilation artificielle. Il sera là dès samedi matin.

Effectivement, dans l'après-midi et jusque dans la nuit, cinq des sept blessés peuvent être évacués : le médecin du détachement hélico qui les ramène fait un travail remarquable puisqu'il sort des patients d'un lit de réanimation pour les mettre dans son appareil et nous les amener stables.

En soirée, alors que les blocs tournent toujours, que les réanimateurs se démènent, arrivent l'aumônier et les corps des soldats morts. Je me charge, avec une équipe de volontaires, de l'examen des corps. Les gendarmes font leurs constatations. Malgré l'aspect des lésions, malgré l'émotion, chacun reste d'une dignité exemplaire.

J'accueille les Chefs de ces soldats : ils sont extrêmement affectés. Avec leur soutien, j'organise une chapelle ardente dans l'hôpital : nous avons fait pareil il y a bientôt vingt ans à Sarajevo.

Mais leur émotion légitime et leur gestion des conséquences sur le terrain est déjà parasitée par la dimension médiatico-politique venue de France : certains politiciens se sont déjà emparés de l'événement et tentent de l'instrumentaliser : nous ne sommes pas dans le même monde !

La nuit va être courte et de piètre qualité.

SAMEDI

Le matin, dernier point avec les réanimateurs : les traits sont tirés. Morphée se pose dans 40 mn. On se prépare à organiser le transfert en débutant par les moins graves : ils





7 h 00 : Morphée est posé malgré la neige : ouf.

Moins de 24 h après l'événement, à plusieurs milliers de km de la France, la chaîne de prise en charge créée par le Service de Santé a parfaitement fonctionné. Visite rapide de l'avion : impressionnant ! Un vrai service de réanimation volant. Surveillance de l'embarquement des blessés.

8 h 00 : rapide vérification de l'hôpital : tout est en ordre.

9 h 00 : je retrouve sur le tarmac l'ambassadeur et les officiers généraux. Là encore, nous ne pensions pas nous rencontrer si tôt : nous nous dirigeons vers l'Airbus qui vient de se poser pour accueillir le Ministre de la Défense. Très grave, ce dernier se dirige aussitôt vers l'avion où embarquent les derniers blessés et va les saluer. Il se rend ensuite directement vers la chapelle ardente : le temps de recueillement est long, l'émotion silencieuse est intense, partagée par tous, le piquet d'honneur est impeccable, l'aumônier lit un psaume.

10 h 00, petite collation avec l'ensemble de l'équipe : paroles chaleureuses, félicitations du Ministre pour le travail accompli par la chaîne Santé.

Pendant ce temps, Morphée a décollé, mais un patient a du être débarqué car instable: nouveau bilan : rien de majeur.

11 h 00 : il faut organiser au plus tôt l'évacuation des deux blessés lourds restant chez les US et du nôtre : quelques coups de fil, quelques mails et deux Falcon vont décoller dans la nuit de dimanche et seront là lundi matin. En effet, les conditions météo ne le permettent pas avant.



12 h 00 : Tout le monde est fatigué, mais le sentiment du devoir accompli atténue la peine et la fatigue. Heureusement.

12 h 30 : appel du médecin régulateur qui se trouve avec la brigade française dans la montagne : des opérations sont en cours : quatre civils afghans viennent d'être blessés : peut-on les prendre en charge ? la réponse immédiate est OUI.

Une heure plus tard deux hélicos nous amènent deux hommes, un enfant de douze ans et une jeune femme : leur état est gravissime : ils seront tous les quatre intubés d'emblée. Bilan, scanner, staff, bloc : la procédure est rodée. Un des hommes décédera 24 h plus tard et l'enfant le surlendemain.

DIMANCHE

10 h 00 : Nouvel appel : une petite fille de dix ans, une balle dans la tête : notre réanimation est pleine. Il faut la diriger d'emblée vers l'hôpital US. Hélas la météo est trop mauvaise, les hélicos ne veulent pas : le père de l'enfant mettra sa fille à l'arrière d'une voiture pour 60 km de mauvaises routes de montagne, sous la neige et la glace : nous n'aurons pas de nouvelles.

12 h 00 : cérémonie sur la base.

Lorsque le clairon a retenti sur la place recouverte d'un linceul blanc de neige, devant les 4 cercueils tricolores de gens lâchement assassinés parce qu'ils faisaient leur devoir, les centaines d'hommes et de femmes rassemblés pour leur rendre hommage ont frissonné et pas seulement de froid. La Marseillaise chantée à capela par tous a pris alors la forme d'une prière républicaine.

LUNDI

10 h 00 : Les deux Falcon arrivent : c'est limite pour se poser, mais le pilote s'impose et se pose.

Départ de notre dernier blessé français. Fin de l'épisode.

14 h 00 : à nouveau quatre civils afghans : un enfant de dix ans qui passera 4 h au bloc pour qu'on puisse lui sauver la jambe ; sa mère, polycriblée ; son cousin grièvement blessé au visage, un voisin avec la main quasi arrachée. Ça devient la routine.

MARDI

Cette fois, il s'agit d'un simple différent familial ou de voisinage, ce qui revient parfois au même : l'honneur était en jeu : une grenade a été jetée : une fillette de sept ans, son frère de douze ans et leur grand-mère nous arrivent un peu plus tard : ils garderont des séquelles leurs jours durant même si les chirurgiens ont fait tout ce qui était possible.

17 h 00 : j'organise un debriefing des jours précédents. Quelques mots, une minute de silence : nous sommes sortis du tunnel.

Ce soir, les filles de l'équipe ont organisé un cours de danse de société : ça peut paraître surréaliste, mais la vie reprend le dessus et c'est heureux!

Énumération de faits bruts, bien évidemment encore chargés d'émotion : qu'y a-t-il à analyser dans ce pays où l'idéologie et le cynisme conduisent à toutes les lâchetés et à tous les crimes ?

Où l'honneur vaut plus que la vie d'un enfant ?

Nos valeurs ne seraient-elles pas aussi universelles que nous nous complaisons à le dire ?

Bien sûr, de nombreux Afghans sont sensibles à nos valeurs de justice, de fraternité, de liberté. Ils tiennent aussi à leur culture. Mais il semble toutefois qu'ils ne soient que la minorité, les urbains.

Combien de temps faudra-t-il à ces populations des campagnes et des montagnes, qui continuent à vivre selon des rites ancestraux, où la famille et le clan priment sur toute autre organisation sociale pour adopter d'autres valeurs ? Remplacer l'honneur et le déshonneur par le bien et le mal ? Mais le souhaitent-ils seulement ? Le duel et la vendetta ont persisté dans l'Europe chrétienne et des lumières jusqu'au XX^e siècle !

Quelle voie moyenne et étroite pourra-t-elle être trouvée ?

Quelle qu'elle soit, elle nécessitera du courage politique, ici à Kaboul, comme dans les autres pays impliqués dans ce conflit, de la pédagogie plus que de la force et surtout du temps.

1. a) Day off : jour de congé. b) Plan Mascal (Massive Casualties) : plan pertes massives. c) Mini staff : petite équipe de « décideurs ».

2. Témoignage porté à la connaissance du colonel Dunaud par le colonel (H) Yves Logette secrétaire de la promotion de Cyr « Général de Gaulle ».

FOB* interview : médecin en chef Angot...

La récente explosion d'un véhicule sur une mine au Mali est l'occasion de replacer au premier plan le travail discret mais essentiel du Service de santé des armées (SSA) sur ce théâtre d'opération.

La France possède une longue tradition en matière de médecine militaire. Comment se caractérise aujourd'hui son savoir-faire ?

« Nous maîtrisons aujourd'hui la globalité de la chaîne médicale et selon deux volets très complémentaires. Le volet capacitaire tout d'abord : nous faisons toujours partie des grandes nations capables de déployer une chaîne médicale complète, avec une prise en charge des blessés au bon niveau sur l'ensemble des segments. L'autre volet concerne la capacité à organiser notre action : le service de santé des armées participe à la planification opérationnelle par son état-major opérationnel santé et via son officier de liaison au CPCO (Centre de Planification et de Conduite des Opérations). C'est un gage de souplesse et de bonne circulation de l'information. Etre impliqués en amont dans les processus de planification nous permet d'être plus performants pendant les Opex... »

Comment se déroule la préparation opérationnelle pour le SSA ?

« Nous avons trois axes d'effort. Le premier est purement médical : nos médecins et infirmiers sont au contact des patients, en milieu hospitalier ou pré-hospitalier, au profit des populations militaires et civiles. Ils pratiquent la médecine et la chirurgie au quotidien, assurent des gardes dans le cadre de leur activité ou de leur formation continue. Nous faisons un effort particulier sur la médecine d'urgence. Le deuxième axe est tactique : dans le cadre des MCP (Mise en Condition avant Projection) notre personnel s'entraîne avec les forces pour savoir utiliser les matériels militaires (transmission, armement, véhicules...). Le troisième axe est la combinaison des deux premiers : il s'agit de faire la synthèse des connaissances médicales dans un contexte militaire. C'est notamment l'objectif des stages de médicalisation en milieu hostile. »

Qui coordonne l'ensemble de cette préparation au sein du SSA ?

« L'école du Val-de-Grâce, qui s'est dotée en septembre 2010 d'un département préparation au milieu opérationnel (DPMO), est responsable de cette coordination. Ce DPMO s'appuie sur tous les experts du SSA : CITERA des hôpitaux d'instructions des armées, centre de traitement des brûlés, centre de transfusion sanguine des armées, centre de formation opérationnelle santé, ... Tout le talent de ces experts est d'avoir su intégrer une prise en charge médicale du bon niveau dans un contexte tactique qui est celui de l'engagement des forces. »

NB : le service de santé des armées (SSA) accentue sa contribution aux engagements des militaires en Opex, on le savait déjà, mais il le fait aussi par le biais de l'aguerrissement médico-tactique des spécialistes médicaux (médecins, infirmiers, auxsan), via les CITERA (Centre d'Instruction aux Techniques de Réanimation de l'Avant). Djibouti, sans surprise, est consacré au milieu désertique. Brest et Toulon sont spécialisés dans le maritime, Metz travaille les forces spéciales, Bordeaux opère avec les auxiliaires sanitaires, et Lyon est particulièrement chargé des formations liées au théâtre afghan.

Combien de personnes du SSA sont aujourd'hui présents en Opex ?

« Environ 500, réparties sur différents théâtres et à différents niveaux de responsabilité. Nous avons par exemple une cinquantaine d'équipes de quatre à sept personnes dans des « rôle 1 ». C'est le pion élémentaire du soutien médical, le plus souvent placé en soutien des S/GTIA. Il y a toujours un médecin, un infirmier et un nombre variable d'auxiliaires sanitaires suivant le volume de l'unité soutenue. Le « rôle 1 » est une structure légère capable de traiter tout ce qui touche à la médecine générale en Opex, ce qui inclut de fait la prise en charge du blessé de guerre. Il n'y a pas de chirurgie ni de réanimation à ce niveau, c'est le travail du « rôle 2 ». Nous armons actuellement un « rôle 2 » sur un BPC de la Marine dans le cadre de la mission « Atalante » en Océan Indien, trois « rôle 2 » au Mali et deux autres respectivement en Côte d'Ivoire et au Tchad. Le « rôle 3 », il y a en un à Kaboul, offre un environnement médical plus important avec des capacités chirurgicales plus étendues (neurochirurgie, ophtalmologie, etc.). »

Quels sont les moyens mis en place pour l'opération « Serval » au Mali ?

« Au plus fort de l'intervention, nous avons déployé jusqu'à 20 postes médicaux (rôle 1). Nous sommes aujourd'hui redescendus à 17. La montée en puissance s'est faite en parallèle à celle des troupes combattantes et la décroissance suivra le même principe... Nous avons également trois « rôle 2 » sur le territoire malien. Pour les évacuations sanitaires, nous pouvons très rapidement armer des Puma de l'Alat (3 équipes dédiés actuellement) et un Casa 235 est équipé en permanence. Il peut être complété par un deuxième appareil de ce type. »

Comment se déroule une évacuation ?

« Qu'il s'agisse d'un accident ou d'une blessure au combat, un blessé est pris en charge dans les premières minutes. Les premiers gestes sont assurés par des auxiliaires sanitaires. Le relais est ensuite passé très rapidement au médecin des forces et la régulation des évacuations dépend de l'équipe de coordination médicale au sein du PC tactique. Si je prends l'exemple de l'AMX 10RCR qui a sauté sur un engin explosif le 16 mars dernier, les survivants étaient gravement blessés et tous les trois en priorité élevée. L'évacuation en hélicoptère vers l'antenne chirurgicale a été immédiatement décidée, que la métropole soit revenue et mettait en pré-alerte deux Falcon médicalisés.

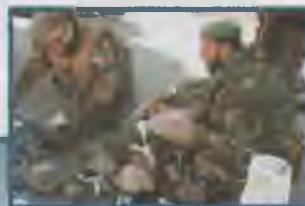
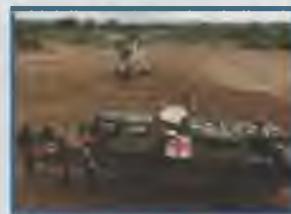
* FOB : Forces Opérations Blog



Ecole du SSA de Lyon



Val-de-Grâce



Les trois hommes ont rejoint Gao en hélicoptère, puis Bamako en Cessna. De là, ils ont été récupérés par les Falcon qui les ont ramené en France. 25 heures après avoir été blessés, ils étaient admis au centre des brûlés de Percy. »

Quel est le bilan sanitaire de l'opération « Serval » ?

« A ce jour (2 mai) un peu plus de 160 personnes sont rentrées en France pour raison médicale, dont une quinzaine de cas graves ayant nécessité un rapatriement en Falcon. Les autres sont repartis en utilisant principalement les Airbus de l'armée de l'Air. Les missions dans les Ifoghas ont entraîné de nombreuses blessures légères et nous avons notamment utilisé un Airbus A310 de l'escadron « Esterel » pour rapatrier d'un seul coup 33 patients, dont quelques blessés couchés. On peut en mettre jusqu'à sept dans l'Airbus A310. »

Le retour en France est systématique, même pour les blessés légers ?

« Oui, et cela tient au nombre de patients, aux conditions difficiles sur place, aux elongations sur le théâtre. En Afghanistan, nous avions souvent la possibilité de soigner les gens dans les FOB et de les garder sur place au repos pendant quelques jours. Au Mali il n'y a pas de FOB, pas d'infrastructures solides sur lesquelles se reposer. Le retour en métropole est donc la solution la plus adaptée... »

A quels types de blessures a dû faire face le SSA au Mali ?

« Un quart des patients présentaient des pathologies courantes (maladies au sens large du terme, infections, déshydratation, coliques néphrétiques...). Une moitié concernait des blessures reçues en opération (traumatismes directement liées au combat ou bien aux déplacements en zone de combat). Le dernier quart rassemblait des troubles psychiatriques liés à l'engagement opérationnel ». Est-ce ce que les anglo-saxons appellent le PTSD (Post Traumatic Stress Disorder), en français le « trouble de stress post-traumatique » ?

« Non, c'est plus simplement du stress lié au combat. Le PTSD se déclare à distance, après le retour à la vie normale, et tous les patients souffrant de troubles sur le terrain ne développent pas un PTSD, loin s'en faut ! Il n'en demeure pas moins que nous devons prendre en charge très rapidement le stress lié au combat. Dans beaucoup de cas, une prise en charge précoce et quelques jours de repos peuvent permettre de poursuivre la mission et d'éviter une évacuation vers la métropole. »

Illustrations :

On trouvera sur les deux planches ci-dessus l'évolution du dispositif du SSA pendant l'opération « Serval » entre février et mars 2013. Les chiffres indiquent les postes médicaux « rôle 1 » présents dans le pays à ces dates là. On y comprend que le service de santé accompagne la progression des troupes et adapte en permanence son dispositif.

INDEMNISATION DES VICTIMES DES ESSAIS NUCLÉAIRES FRANÇAIS

Par le Commissaire général (2S) Jean-Claude Gélinau



Les conditions d'examen des demandes d'indemnisation présentées, à la suite de la loi du 5 janvier 2010 (1), par les victimes d'irradiation lors des essais nucléaires effectués par la France depuis 1960, sont indiquées dans le bulletin de l'ANOCR n° 441 d'avril 2010 (p. 24) (2), complété par le n° 443 d'octobre 2010 (p. 21). Un de nos camarades, qui a obtenu quelques succès dans ses recours juridictionnels relatifs à la prise en charge des cures thermales (3), a récemment déposé un dossier. Il était en effet en service à bord du croiseur *De Grasse* en 1966. Les lignes suivantes résument les commentaires qu'il nous a adressés.

La reconnaissance de la responsabilité de l'Etat, à ses yeux tardive, doit beaucoup à la ténacité de diverses associations, dont l'Association des Vétérans des Expérimentations Nucléaires (A.V.E.N.) (4), et à celle de nombreuses victimes. Les membres de l'A.V.E.N. peuvent confier la défense de leurs intérêts à un cabinet d'avocats de Paris, qui les aide à constituer un dossier très détaillé, et les représente devant une commission d'indem-

nisation. Ce cabinet a adopté le système américain du contrat qui lui attribue un pourcentage des indemnités obtenues.

Dans l'examen de ce droit intervient un logiciel qui tient compte de nombreux paramètres, dont le temps écoulé entre la contamination supposée et l'apparition de l'affection. Notre camarade fait donc observer que très peu de victimes ont jusqu'à présent obtenu d'être indemnisées. Selon les statistiques diffusées sur le site Internet de l'AVEN, au 30 novembre dernier, sur 783 demandes reçues, 9 seulement avaient donné lieu à indemnisation (113 dossiers étaient en instruction, et 13 en cours d'expertise).



(1) Complétée par un décret du 11 juin 2011.

(2) Voir également *Cols bleus* - n° 2 959 du 13 novembre 2010.

(3) Cf. le bulletin n° 436 de janvier 2009 (p. 15) : *Où la persévérance finit par payer !*

(4) A.V.E.N. - 44-A, rue de la Favorite - 69005 Lyon.

1914-2014 : Une dynamique mémorielle puissante est en marche...

Par le Général d'armée (2S) Elrick Irastorza

Pourquoi commémorer le Centenaire de la Première Guerre mondiale ?

Près d'un siècle après le début de son déclenchement, la Première Guerre mondiale occupe toujours une place à part dans notre mémoire collective.

En témoignent les centaines de milliers de visiteurs qui parcourent chaque année, en famille, entre amis ou dans le cadre d'activités scolaires ces champs de batailles encore mal cicatrisés pour comprendre pourquoi et comment des hommes en sont arrivés à de telles extrémités et pour honorer dans le silence des grandes nécropoles la mémoire des soldats engloutis par cette « effusion sanglante ».

En témoignent également des recherches historiques toujours fécondes et une production culturelle qui continuent de faire de ce conflit matriciel du XX^e siècle un champ d'inspiration inépuisable.



Avec du seul côté français, plus de 8 millions de combattants mobilisés, près de 1 400 000 tués dont 71 000 soldats de l'Empire, plus de 4 000 000 blessés, 700 000 veuves, un million d'orphelins, 3 millions d'hectares de terres agricoles détruites, des centaines de villes et villages ravagées et 350 000 maisons détruites ce conflit aura profondément et durablement marqué notre société dans quasiment tous les domaines. Comprendre ce qu'ont enduré nos sociétés civiles et les bouleversements qui les ont durablement affectés sera donc un des enjeux principaux de ce cycle mémoriel qui devra être bien plus qu'une succession chronologique de cérémonies patriotiques.

Pour la cinquantaine de pays belligérants, il aura été, avec plus de dix millions de morts, une épreuve toute aussi douloureuse, certes fondatrice de souveraineté pour certains mais également annonciatrice de lendemains malheureusement plus terribles encore.

Dès 2014 et pendant plus de quatre ans, les descendants de ces soldats et travailleurs viendront chez nous rechercher les traces de l'engagement de leurs aïeux et honorer leur sacrifice. La France devra mettre un point d'honneur à les accueillir avec la dignité et l'amitié qui conviennent dans une Europe désormais pacifiée et pacifique s'impliquant avec nous dans l'établissement d'un ordre international plus juste et plus stable.

Les derniers acteurs de cette Première Guerre mondiale ayant disparu, le Centenaire sera sans doute la dernière occasion d'offrir un moment privilégié de « réflexion historique et de pédagogie civique » en proposant aux plus jeunes générations les clés de compréhension d'une période parmi les plus difficiles de notre histoire nationale.



Durant plus de quatre ans, la France sera ainsi la destination privilégiée de tous ceux qui, de par le Monde, auront à cœur de se souvenir et de comprendre. Cet intérêt pour notre pays sera un puissant moteur de notoriété internationale et de développement économique bien au-delà des seuls territoires du champs de bataille.

La Mission du Centenaire s'est fixé 7 objectifs déclinés en concertation avec son conseil scientifique :

1) Rendre à nos soldats morts pour la France et à ceux venus mourir chez nous pour notre liberté, l'hommage qui leur est dû et partager avec tous, dans un esprit constructif d'amitié, la mémoire de ces sacrifices.

2) Mettre à profit ce cycle mémoriel et le ravivage de notre mémoire partagée des souffrances et des bouleversements sociétaux engendrés par la Première Guerre mondiale, pour valoriser dans une Europe aujourd'hui apaisée les acquis de la construction européenne et promouvoir dans le monde les valeurs de paix et d'amitié entre les peuples portées, notamment par la SDN, dès les lendemains du conflit.

3) Contribuer à transmettre aux jeunes générations, une histoire de la Première Guerre mondiale aux mémoires inévitablement plurielles, en faisant comprendre les événements et l'héritage qu'ils ont laissé grâce à un projet pédagogique global et cohérent.



4) Faire comprendre que passer d'une armée de conscrits, expression de la nation en arme, à une armée de professionnels n'en rend pas moins nécessaire la défense de la nation, la reconnaissance due au soldat et le soutien dû à sa famille.

5) Favoriser l'attractivité des territoires dont les cicatrices témoignent encore de la dureté des combats, en accompagnant le développement de leurs infrastructures touristiques et en les aidant à organiser l'accueil des visiteurs, étrangers notamment.

6) Promouvoir les expressions culturelles et artistiques nées de la Première Guerre mondiale en soulignant les bouleversements qu'elle a engendrés et encourager leur contribution à une mémoire progressivement plus culturelle de l'événement.

7) Faire mieux connaître la recherche historique et la coopération scientifique sur ce conflit, sa genèse et ses conséquences et faciliter la vulgarisation de leurs résultats.

Ce grand rendez-vous sera structuré autour de cinq grands enjeux :

1) Un enjeu de **rayonnement et de coopération internationale** pour la France, épice de du champ de bataille durant 52 mois : accueillir dignement les familles et les touristes du monde entier, veiller à l'organisation sur notre sol des cérémonies officielles, favoriser des projets de coopération internationale (jumelages, projets pédagogiques, culturels, etc.).

2) Un **enjeu pédagogique** majeur avec le défi de la transmission de l'histoire et des mémoires de la Grande Guerre aux générations futures, dans un contexte d'effacement des derniers témoins de la Grande Guerre.

3) Un **enjeu mémoriel fondamental** avec l'hommage dû aux morts mais aussi le souvenir d'un moment d'unité nationale sans précédent dans notre histoire contemporaine ; une mémoire de la Première Guerre mondiale ancrée dans chaque famille et dans chaque village.

4) Un **enjeu culturel et scientifique** de premier rang : l'année 2014 s'organise comme une grande saison culturelle et mémorielle avec le concours des acteurs culturels : musées, éditeurs, médias, universités, etc.

5) Un **enjeu de développement économique et touristique** pour les territoires : l'essor du tourisme de mémoire partout où la guerre a laissé des traces et des vestiges.

Les trois missions du groupement d'intérêt public « Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale 1914-2014 » :

1) **Organiser les grands temps forts du Centenaire** entre 2014 et 2018, avec notamment les grands rendez-vous de l'année 2014 (commémoration de la mobilisation générale, bataille de la Marne, etc.).

2) **Coordonner** en élaborant notamment un programme commémoratif officiel national et **accompagner** l'ensemble des initiatives développées sur



l'ensemble du territoire national dans le cadre du Centenaire (Comité départementaux et académiques du Centenaire et attribution du label Centenaire).

3) Informer le grand public sur les préparatifs et le déroulement du Centenaire, et diffuser de la connaissance sur la Grande Guerre et sur ses traces, cicatrices et vestiges encore visibles, grâce à un portail internet de référence : www.centenaire.org

Une gouvernance partagée entre l'Etat et les territoires :

1) Au niveau central, un **groupement d'intérêt public** : 16 membres fondateurs, sept ministères (1), six établissements publics de référence (2), deux associations nationales (3) et une organisation mutualiste (4), épaulés par un **conseil scientifique** formé des meilleurs spécialistes de la Première Guerre mondiale, un **comité des communes** et un **comité des mécènes** participent au conseil d'administration.

L'assemblée générale comprend en plus un collège territorial et un collège d'opérateurs culturels, scientifiques et pédagogiques.

Depuis novembre 2012, le GIP relève de « la mission des anniversaires des deux Guerres mondiales » créée, auprès du Ministre de la défense et présidée par le Ministre délégué auprès du Ministre de la défense, chargé des Anciens Combattants. Cette mission des anniversaires a pour objet de concevoir, d'animer et de coordonner les initiatives à caractère international ou national propres à rendre hommage aux hommes et aux femmes qui ont lutté pour la défense de la France pendant la Première Guerre mondiale et pour sa défense, sa libération et la victoire sur le nazisme pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle s'appuie sur le GIP pour tout ce qui a trait à l'anniversaire de la Première Guerre mondiale et sur les services du ministère de la défense et de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre pour tout ce qui concerne la seconde.

(1) Défense, Culture et communication, Education nationale, Affaires étrangères, Enseignement supérieur et recherche, Artisanat-commerce et tourisme, Intérieur.

(2) Institut français, ONAC, Musée de l'armée, ECPAD, BNF, CNDP.

(3) Fédération des Maires de France, Souvenir français.

(4) CNAAC.



Au sein de cette mission, le monde combattant contribue à l'animation d'un comité d'éthique présidé par le MINDAC.

2) Dans les territoires, des **comités départementaux du centenaire** placés sous l'autorité des préfets, ouverts à l'ensemble des acteurs (collectivités territoriales, services déconcentrés de l'Etat, associations, etc.) sont chargés de définir la feuille de route territoriale pour le Centenaire ; à ce jour, 92 CDC ont été constitués et sont au travail pour sélectionner les projets les plus innovants et préparer le projet départemental du Centenaire.

Dans chaque académie un comité académique du centenaire et un référent « mémoire et citoyenneté » complètent le dispositif.



Les deux volets de ce cycle mémoriel :

Le volet cérémonies officielles :

Il s'agit pour l'essentiel des cérémonies commémoratives locales, nationales et internationales qui se dérouleront de façon chronologique sur les lieux où se sont déroulés les événements. Par exemple,

la 1^{re} bataille de la Marne en 2014, les batailles de la Somme et de Verdun en 2016, du Chemin des Dames en 1917, etc. Elles pourront être présidées par les plus hautes autorités de l'État en présence de chefs d'états ou de gouvernements étrangers.

Mais il pourra s'agir aussi de la commémoration d'événements de dimension nationale ou internationale comme la mobilisation 2014 et l'arrivée des troupes américaines par exemple ou d'hommage rendu à des personnalités qui ont marqué de leur empreinte ces moments de notre histoire nationale. Leur calendrier est en cours de finalisation.

Le volet culturel, scientifique, éducatif et touristique :

Sa finalité est essentiellement pédagogique en direction du plus grand nombre, les jeunes notamment. Ce sont tous les événements qui sont en cours d'élaboration au niveau national et local à l'initiative d'organismes institutionnels, de collectivités territoriales, d'associations, d'entreprises privées et de particuliers et qui peuvent être classés selon la typologie suivante :

- expositions (Beaux-arts, photographies, archives, expositions itinérantes) ;
- productions audiovisuelles (documentaires, fictions, docu-fictions, collectes de témoignages, web-doc) ;
- publications (témoignages, essais, bande dessinée, beaux livres de photographies, archives, rééditions) ;
- spectacles vivants (concerts, lectures, lectures-concerts, pièces de théâtre, comédies musicales, spectacles de danse) ;
- productions multimédia (applications pour Smartphones et tablettes de géolocalisation ou réalité augmentée, sites internet) ;
- activités de recherche (colloques, conférences, séminaires) ;
- entretien et mise en valeur du patrimoine (tourisme de mémoire, chemins de mémoire, mise en réseau, numérisation d'archives, restauration ou entretien de monuments et traces matérielles de la Grande Guerre, projet archéologique) ;
- événements très divers (son et lumière, pyrotechnie, projection vidéo/image) ;
- projets pédagogiques (production de support pédagogique, réalisation d'un projet pédagogique), festivals (photographie, bande dessinée, histoire, musique, etc.) ;
- naturellement cette action se prolonge à l'étranger comme atteste par exemple l'opération « Sarajevo cœur de l'Europe » et les projets développés avec l'Allemagne.

Le catalogue de ces événements sera finalisé à l'automne 2013 après exploitation des projets adressés à la mission soit directement soit par les comités départementaux du centenaire. Le conseil d'administration du GIP en dressera un premier bilan début juillet.

Haute-Chevauchée : les travaux du Centenaire



Pour conclure :

Deux mots clé : honorer, comprendre et par extension faire comprendre, d'où nous déclinons tout le reste : des commémorations officielles au plus haut niveau des états, dans une logique plutôt chronologique et sur les lieux les plus porteur de sens, mais aussi, avec un effort prononcé en 2014, la mise en œuvre d'une grande dynamique intellectuelle et culturelle aux vertus pédagogiques, notamment en direction des plus jeunes.

Une obligation : accueillir dignement, dans un esprit d'amitié le grand pèlerinage national et international de tous ceux qui viendront se souvenir et comprendre.

Une opportunité d'affirmer notre fierté d'être Français, de réaffirmer notre solidarité internationale et de consolider la nécessaire fraternité entre les peuples.

Une dynamique puissante est en marche... elle a besoin de votre implication résolue !

Groupement d'intérêt public

« Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale 1914-2014 »

Le président du conseil d'administration

109, boulevard Malesherbes

75008 PARIS

09 83 21 00 99

elrick.irastorza@centenaire.org





Brèves de la Défense

Par le Commandant (H) Emmanuel Dieudonné

■ CÔTE D'IVOIRE : LA FORMATION DU BATAILLON LOGISTIQUE DE LA MISMA (MISSION INTERNATIONALE DE SOUTIEN AU MALI)

Dix-huit militaires de l'escadron Alpha de la force Licorne ont mené, du 11 au 15 mars, un « détachement d'instruction opérationnelle » (DIO) au profit de 62 stagiaires des « Forces Républicaines de Côte d'Ivoire » (FRCI).

Dans le cadre de sa mission de soutien à la modernisation de l'armée ivoirienne, la force Licorne ainsi que les « Éléments Français au Sénégal » conduisent régulièrement des DIO au profit des « Forces Républicaines de Côte d'Ivoire » dans des domaines aussi variés que la navigation nautique, la formation à l'exercice de l'autorité, le tir de combat (IST/C), l'éducation sportive (EPMS) ou encore la tactique.

L'objet de ce DIO, le troisième du genre depuis le début du mois de mars 2013, était de participer à la formation de l'état-major et de la compagnie de transport du Bataillon Logistique (BATLOG) qui sera projeté au Mali dans le cadre de la Mission Internationale de Soutien au Mali (MISMA).

Les participants au DIO ont reçu une formation élémentaire de type PACK VITAL (*): cours théoriques, mise en situation et exercices pratiques dans les domaines du combat (réaction face à une embuscade), de la logistique (constitution et déplacement d'un convoi) et du génie (lutte contre les « engins explosifs improvisés » EEI). Une séance de tir et un atelier sur les transmissions complètent la semaine de formation.

Au total, ce sont près de 200 soldats du BATLOG ivoirien qui ont été formés par la force Licorne. Un exercice de synthèse de grande ampleur clôturera ce cycle de formation. Organisé conjointement par les FRCI et la force Licorne, il permettra aux stagiaires, ayant suivi ces DIO, de restituer l'ensemble des connaissances et qualifications apprises avant leur projection au Mali.

OPERATIONS EXTERIEURES : LES EFFECTIFS ENGAGÉS

En 2012, plus de 20 000 militaires français ont été engagés en opérations extérieures, principalement en Afghanistan, au Sud-Liban, au Tchad, en Côte d'Ivoire, au Kosovo, en Jordanie et en République Centrafricaine.

(* **Nota** : Le Pack Vital est une semaine d'instruction qui s'adresse à tous les soldats projetés sur le théâtre afghan. Il se décompose :

- en sauvetage au combat de 1^{er} niveau ;
- en lutte contre les « engins explosifs improvisés » (EEI ou IED en anglais)
- en tir à l'arme de dotation et aux armes de bord (PA, FAMAS, L27) ;

- en déplacements et réaction à l'embuscade ;
- en connaissance du th

■ LA DGA LIVRE LE PREMIER VBCI « FÉLINISÉ »

Le premier véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI) apte à assurer le support d'un groupe de soldats équipés du système Félin (fantassin à équipements et liaisons intégrés) a été livré par la DGA le 23 janvier 2013.



Le VBCI est produit par le groupement d'entreprises constitué par les sociétés Nexter Systems et Renault Trucks Defense ; la société Sagem (groupe Safran) étant le maître d'œuvre du système Félin.

Véhicule blindé tout-terrain à huit roues motrices, il répond aux besoins opérationnels actuels de protection et d'évolutivité ; sa version de combat d'infanterie est équipée d'une tourelle de 25 mm et permet l'emport de onze soldats. Disposant d'un haut niveau de protection, il constitue une véritable « base vie » pour le fantassin.

De son côté, le système Félin, apporte un saut qualitatif en termes de protection, d'observation, de communication, d'emploi des armes, de mobilité et de soutien des combattants au contact direct de l'adversaire.

L'adaptation du VBCI au Félin offre, dorénavant, aux combattants la possibilité de recharger aisément les batteries d'alimentation de leur système. Elle permet une meilleure préparation des débarquements en autorisant l'utilisation du réseau de communication Félin à l'intérieur du VBCI. Ceci démontre la souplesse du système Félin qui a été précédemment installé sur des véhicules de l'avant blindé (VAB).

Ultérieurement, tous les VBCI seront « félinisés » : soit directement sur les chaînes de Nexter pour les véhicules restant à produire, soit par « retrofit » (*) dans les régiments pour les 445 VBCI produits depuis 2008.

■ PORTSMOUTH : PREMIÈRE ÉTAPE POUR LE GROUPE TACTIQUE EMBARQUÉ

Le groupe amphibie de la mission *Jeanne d'Arc* 2013, articulé autour du bâtiment de projection et de commandement (BPC) *Tonnerre* et de sa frégate d'escorte anti sous-marine (FASM) *Georges Leygues*, a fait étape, les 8 et 9 mars derniers, à Portsmouth, au Royaume-Uni.

Dix-sept ans après le dernier passage du porte-hélicoptères *Jeanne d'Arc* à Portsmouth, cette première étape de la mis

(* **Nota** : « retrofit » : pratique consistant à ajouter de nouvelles technologies ou fonctions à des systèmes plus anciens.



sion *Jeanne d'Arc 2013* intervient dans le contexte porteur d'une coopération franco-britannique renouvelée, en particulier entre les deux marines.

Sur le terrain militaire favori de la communauté amphibie brit-

tannique, les militaires français ont mené leurs premières activités de débarquement.

L'ensemble du groupe tactique embarqué (GTE), soit 200 soldats de l'armée de terre et une quarantaine de véhicules de combat, a été mis à terre, à la fois par voie nautique, grâce aux engins de débarquement de la marine nationale (engin de débarquement amphibie rapide - EDAR et chaland de transport de matériel - CTM) et par voie aérienne via les hélicoptères embarqués.



Pour les marins comme pour le GTE, ces manœuvres ont permis de roder les procédures.

Portsmouth est de bon augure pour ce que sera l'édition 2013 de la mission *Jeanne d'Arc* : un déploiement à multiples facettes pour les 800 marins et soldats du groupe amphibie, tant du point de vue militaire que de celui de la coopération et de la diplomatie.

Les cent trente-trois officiers-élèves embarqués pour leur période d'application à la mer ont bénéficié de cette richesse opérationnelle, comme acteur privilégié de l'action.

Sur le plan diplomatique l'ambassadeur de France au Royaume-Uni, Monsieur Bernard Emié, a précisé au cours d'une conférence aux officiers-élèves, le contexte politique dans lequel opérait le groupe amphibie.

Son intervention a mis en avant la dimension, particulièrement forte, des liens qui unissent la France au Royaume-Uni. S'agissant de notre coopération et de nos ambitions communes en matière de défense européenne, sans oublier celles au sein de l'Otan, Monsieur Bernard Emié, a tenu à rappeler le préambule du traité de Lancaster House (2010), en soulignant que « la France et le Royaume-Uni n'envisagent pas de situation dans laquelle les intérêts vitaux de l'une des parties pourraient être menacés, sans que ceux de l'autre le soient aussi ».



(*) Nota : les Traités de Londres ou Accords de Lancaster House sont les deux traités militaires signés lors du sommet franco-britannique de Londres à Lancaster House par le Président français M. Nicolas Sarkozy et le Premier ministre du Royaume-Uni M. David Cameron le 2 novembre 2010.

PACIFIQUE : L'ATOLL DE CLIPPERTON

Tête d'épingle perdue dans le Pacifique, l'atoll et sa zone économique exclusive (ZEE) attenante, s'étendant sur près de 440 000 km², appartiennent à la France depuis son attribution définitive en 1931.

Cette île difficile d'accès, du fait d'une barrière de brisants la ceinturant, rend la navigation et les manœuvres périlleuses, surtout lorsque la météo s'en mêle.

L'atoll n'est ni un Département d'Outre-mer (DOM), ni un territoire d'Outre-mer (TOM), mais un domaine public de l'état du Pacifique oriental placé sous la juridiction du Haut-commissaire de la république en Polynésie française, à ce titre la Marine nationale a pour mission d'y manifester la souveraineté française.



La (ZEE) réputée riche en thonidés, est considérée comme l'une des réserves les plus importantes du monde et, à ce titre, attire les convoitises. La pêche illicite y est une activité fort lucrative que la

Marine contrecarre par ses contrôles des navires de pêche.

A cette occasion, la FS *Prairial* a opéré dans la zone et a fait escale dans l'atoll en mars dernier, afin d'effectuer des contrôles de pêche en mer. A terre, une partie de l'équipage a ravivé le blanc de la stèle et hissé haut un nouveau pavillon national.



LE PRAIRIAL EST SUR TOUS LES FRONTS DANS LES ARCHIPELS POLYNÉSIENS

Il a mené à bien deux missions complémentaires : « Haka-kite » et « Tautai », afin de prévenir l'isolement de certains atolls du Pacifique tels que ceux de Taenga ou de Nihiru. Les finalités de ces missions est d'informer les populations locales des mesures à adopter en cas de sinistres tels que tsunami ou cyclone.



Dans ce cadre, deux détachements du RIMaP-P (*) ont été déployés pour procéder à une mise à jour des données sur

(*) Nota : Le Régiment d'infanterie de marine du Pacifique-Polynésie (RIMaP-P), régiment des Polynésiens et de la Polynésie, est l'héritier du prestigieux Bataillon d'infanterie de marine du Pacifique qui s'illustra vaillamment lors des deux guerres mondiales et qui acquit ses lettres de noblesse au sein de la 1^{re} Division française libre, en particulier, au cours des combats de Bir Hakeim en 1942, puis au cours des campagnes d'Italie et de France.

Fort de 800 hommes et femmes, dont 100 civils et une centaine de réservistes, il présente la caractéristique désormais classique pour l'armée de terre outre-mer d'être composé pour la moitié de ses effectifs d'active par du personnel en mission de courte durée (MCD) de quatre mois. Cette rotation importante de personnel y compris parmi les postes à responsabilité, requiert de la part du régiment, dynamisme et adaptabilité pour demeurer opérationnel.

ces atolls. La frégate de surveillance française a déposé sur ces atolls huit membres du régiment ; ils y ont effectué des recensements de la population, des capacités d'hébergement, des moyens d'accès aux atolls (navires ou hélicoptères) et de communication, ainsi que des capacités d'autosubsistance en eau douce.

LE PACIFIQUE UNE RICHESSE À PRÉSERVER

La frégate de surveillance française a également participé à la mission de police des pêches « Tautai ».

Le Pacifique possède la plus importante réserve halieutique du monde, mais aussi la plus exploitée. Afin d'assurer la pérennité de cette ressource, la Western and Central Pacific Fisheries Commission (WCPFC) est chargée de réglementer la pêche dans la moitié Ouest du Pacifique.

« TAUTAI », UNE MISSION INTERNATIONALE

Depuis 2010, et conjointement avec les Etats-Unis d'Amérique, l'Australie, la Nouvelle-Zélande de nombreux Etats insulaires du Pacifique, la France organise la mission internationale de police des pêches « Tautai » (« pêche » en tahitien). Il s'agit de coordonner les moyens mis à disposition par ces pays, afin de permettre une meilleure couverture des zones à contrôler et un meilleur partage des informations entre les unités. C'est l'occasion de renforcer la coopération entre les principaux acteurs dans le Pacifique.



Cette année, l'opération repose en grande partie sur des moyens français. S'ajoutent à la frégate de surveillance *Prairial*, les patrouilleurs *La Tapageuse* et *l'Arago* ainsi que deux avions de la 25F.

Les Forces Armées de Nouvelle-Calédonie ont également contribué aux opérations en mettant à disposition le patrouilleur *Jacques Cartier*.

MISSIONS DU CENTRE D'ÉTUDES STRATÉGIQUES AÉROSPATIALES (CESA)

Le « centre d'études stratégiques aérospatiales » est depuis 2006 l'organisme de l'armée de l'air chargé de la « réflexion air et spatiale » concernant les questions liées : à la troisième dimension, à la puissance aérienne et à l'aviation militaire.

Ses travaux se concentrent sur des dossiers à caractère stratégique pour l'armée de l'air, les concepts d'emploi, les doctrines et la recherche opérationnelle à vocation militaire. Dans un esprit interarmées, il s'implique, également, dans le rayonnement et la promotion de dossiers d'intérêt air.

Son action est encadrée par les directives du chef d'état-major de l'armée de l'air et le comité exécutif de celle-ci que préside le général **major** de l'armée de l'air ; en asso-



ciation étroite avec l'état-major et les commandements et directions de l'armée de l'air.

Pour réaliser ses missions, le CESA est organisé, en trois divisions opérationnelles :

- **La division stratégie (DS)** chargée de développer la réflexion stratégique aérospatiale, ainsi qu'une vision prospective pour l'utilisation de la troisième dimension dans le cadre de la politique de sécurité et de défense. Elle est, en particulier, chargée du concept de l'armée de l'air et de la rédaction du document à caractère doctrinal qui en découle.

- **La division concepts (DC)** qui apporte l'éclairage conceptuel relatif à l'emploi de la puissance aérospatiale. Elle participe aux travaux d'élaboration des concepts et doctrines interarmées, tout en produisant les concepts propres à l'armée de l'air et en déclinant les concepts conçus par le CICDE (centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations).

- **La division recherche - rayonnement (D2R)** constitue une structure de recherche à vocation militaire : elle soutient la réflexion sur l'aviation militaire par ses travaux ou par la promotion de travaux universitaires. Elle assure le rayonnement interarmées, national et international de la puissance aérospatiale par l'organisation de colloques et de tables rondes.

Le centre d'études stratégiques aérospatiales fait connaître ses travaux dans sa revue : « Penser les Ailes françaises ».

L'ARMÉE DE L'AIR EST LA PLUS FÉMINISÉE DES TROIS ARMÉES

Les femmes y représentent près de 22 % des effectifs et elles y exercent toute la palette des métiers qui y sont offerts, bien que la reconnaissance des femmes, en tant que combattante, fut longue et difficile.

Dès 1975 l'école de l'air fut la première des trois écoles militaires à ouvrir ses portes aux femmes pour le personnel navigant. En 1983 les femmes accédèrent à toutes les spécialités du personnel non navigant de l'armée de l'air (elles purent cependant faire acte de candidature pour évoluer dans le transport aérien).

En 1996 la spécialité « officier de l'air » (personnel navigant) à l'École de l'air est ouverte aux femmes et en 1998 la première femme fait son entrée dans la spécialité commando de l'air.

L'année 2010 est celle au cours de laquelle Virginie Guyot devient la première femme leader de la Patrouille de France. Une première mondiale, car elle est la seule femme à être aux commandes d'une patrouille acrobatique.



L'année 2011 vit l'engagement, exclusivement féminin, au sein du détachement de chasse de Kandahar en Afghanistan. Enfin en 2012 Claire Mérouze, devint la première femme pilote de Rafale.

● **CRÉATION DE LA MÉDAILLE COMMÉMORATIVE FRANÇAISE AVEC AGRAFE « JORDANIE »**

Par arrêté du 19 mars 2013 il est créé une agrafe en bronze portant l'inscription « Jordanie » sur la médaille commémorative française instaurée par le décret 95-1098 du 9 octobre 1995.



Brèves Sociales

Par le Commandant (H) Emmanuel Dieudonné

● **NAISSANCE DU « BOFIP-IMPÔTS »**

L'administration fiscale a réuni dans une base documentaire, accessible en ligne, l'ensemble de ses commentaires portant sur les dispositions fiscales en vigueur.

Baptisée « **Bulletin officiel des finances publiques - Impôts** », elle se substitue, depuis le 12 septembre 2012, à tous les autres fonds documentaires, et notamment au « Bulletin officiel des impôts ». En pratique, les nouveaux commentaires sont directement intégrés dans cette base consolidée, dont on peut prendre connaissance dans la rubrique « Actualités » de la page d'accueil du <http://bofip.impots.gouv.fr/>

● **EAU : FACTURE PLAFONNÉE EN CAS DE FUITE**

Depuis le 1^{er} juillet 2013, le service des eaux doit alerter l'usager en cas d'augmentation anormale de sa consommation d'eau laissant supposer une fuite.

Le client prévenu aura un mois pour localiser et faire réparer la fuite d'eau. Sous la condition de présenter une attestation du plombier, ayant effectué la réparation, l'usager pourra bénéficier du plafonnement de sa facture. Le volume d'eau perdu en raison de la fuite n'entrera pas dans le calcul de la redevance assainissement, l'un des éléments constitutifs de la facture d'eau.



Peuvent y prétendre les personnels civils ou militaires qui auront effectivement participé à compter du 6 août 2012, pendant une durée minimale de quinze jours, au déploiement du groupe médico-chirurgical apportant une aide d'urgence aux victimes des combats en Syrie et aux réfugiés qui fuient les zones de conflit vers la Jordanie.



Le dispositif du décret s'applique aux augmentations de volume d'eau consommé à cause d'une fuite sur une canalisation d'eau potable après le compteur, à l'exclusion des fuites dues à des appareils ménagers et des équipements sanitaires ou de chauffage.

Décret 2012-1078 du 24 septembre 2012 publié au Journal Officiel du 26 septembre 2012.

● **VOYAGES EN AUTOBUS ET AUTOCAR : QUELS DROITS POUR LES PASSAGERS DANS L'UNION EUROPÉENNE ?**

Depuis le 1^{er} mars 2013, un règlement européen impose aux sociétés de transport par autobus ou autocar et aux gestionnaires de gares routières certaines obligations à l'égard des passagers.

Ce règlement établit des droits analogues à ceux existant dans les transports aérien, ferroviaire, maritime et fluvial. Il prévoit l'application de certains droits à tous les services (indépendamment de la distance parcourue) :

- non-discrimination fondée sur la nationalité en ce qui concerne les tarifs et autres conditions contractuelles ;
- traitement non discriminatoire des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite (assistance gratuite dans certaines gares routières et à bord des autobus et des autocars, ainsi qu'un dédommagement financier en cas de perte ou de détérioration de leur équipement de mobilité) ;



- communication d'informations adéquates et accessibles à tous les passagers avant et pendant le voyage, ainsi que d'informations générales sur leurs droits dans les gares routières et sur internet ;
- mise à la disposition de tous les passagers, par les sociétés de transport par autobus et autocar, d'un dispositif de traitement des plaintes ;
- création, dans chaque Etat membre, d'organismes indépendants chargés de faire appliquer le règlement et, le cas échéant, d'imposer des sanctions.

Ce texte européen s'applique directement en droit français et fixe, par ailleurs, des règles applicables, uniquement, aux services de longue distance (plus de 250 kilomètres) parmi lesquelles :

- le remboursement intégral du prix du billet ou le réacheminement en cas de surréservation, d'annulation ou de retard de plus de 2 heures à compter de l'heure de départ prévue ;
 - l'indemnisation à hauteur de 50 % du prix du billet en cas de retard de plus de 2 heures par rapport à l'heure de départ prévue ou d'annulation de voyage, si le transporteur n'a pas proposé au passager d'être réacheminé ou remboursé ;
 - l'assistance adéquate (collations, repas, rafraîchissements et, le cas échéant, hébergement) en cas d'annulation ou de retard de plus de 90 minutes pour les voyages de plus de 3 heures ;
 - l'indemnisation en cas de décès ou de blessure, de perte ou de détérioration de bagages, résultant d'un accident de la route ;
 - **l'assistance gratuite spécifique pour les personnes handicapées et les personnes à mobilité réduite dans les stations et à bord du véhicule et, le cas échéant, transport gratuit de leurs accompagnants.**
- Le règlement européen a été publié le 21.03.2013 par la Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre).



● PRÉLÈVEMENT SUR LES PENSIONS DE RETRAITE

A compter du 1^{er} avril 2013, une contribution additionnelle, au taux de 0,3 % servant à alimenter la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (Casa), est prélevée sur les pensions de retraite et d'invalidité assujetties au taux de CSG de 6,6 %.



Cette nouvelle contribution s'ajoute aux prélèvements sociaux existants. Elle est prélevée sur les retraites, les pensions d'invalidité, ainsi que sur les allocations de préretraite assujetties au taux de CSG de 6,6 %.

Ne sont pas concernés les retraités :

- exonérés de la CSG ou soumis au taux réduit de CSG de 3,8 % ;
- titulaire de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), du minimum vieillesse ou de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), ou de l'allocation de veuvage ;
- fiscalement domicilié hors de France.

En outre, il est prévu une exonération concernant :

- les pensions servies en vertu des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, ainsi que de la retraite du combattant ;
- les retraites mutuelles servies aux anciens combattants et victimes de la guerre dans le cadre des dispositions de l'article L 222-2 du Code de la mutualité ;
- les majorations pour tierce personne servies aux titulaires d'une pension d'invalidité ayant recours à une assistance quotidienne ;
- les pensions temporaires d'orphelin servies en remplacement de l'allocation aux adultes handicapés ;
- la fraction des pensions temporaires d'orphelins qui correspond au montant des prestations familiales auxquelles aurait eu droit le parent décédé.

LES PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR LES RETRAITES

- CSG (4,2 % déductibles ; 2,4 % non déductibles) soit 6,6 %
- CSG à taux réduit (sous conditions de ressources) : 3,8 %
- CRDS : 0,5 %
- CASA (contribution additionnelle pour l'autonomie) : 0,3%



ANOCR : CONSEIL D'ADMINISTRATION 2013-2014

(Référéncé - votes de l'assemblée générale des 25 et 26 mars du conseil d'administration du 26 mars 2013)



Vice-amiral (2S)
M. OLHAGARAY
Président national

BUREAU



CGA (2S) **J.-C. GÉLINEAU**
Vice-Président



Général (2S-T) **J.-G. BLANC**
Vice-Président



Général (2S-G)
G. PHILIPPOT
Trésorier

ADMINISTRATEURS (1)



Com. g^{re} (2S) **J.P. AMEILHAUD**
Délégué à l'Assemblée Nationale



Général (2S-G) **L. BEAUDONNET**
*Liaison Anciens combattants
SMLH*



IPA (H) **P. BERGES**



CEC (ER-M) **J.-M. BERNARD**
*R (2) au CSFM-CPRM,
Secrétaire général COMAC (3)*



Colonel (ER-T) **A. BOIS**
R à CFR-UNEO et Lachenaud



C^{re}-amiral (2S) **Y. BONNEVILLE**
*chargé du recrutement
et des partenariats*



Général Division aérienne (2S)
J. BOURILLET
Administrateur CNMSS-CPS



Général (2S-T) **B. de BRESSY**
*R au Comité d'Entente
Etudes générales et conférences*



Colonel (H) **M. BRUNET**



M^{me} CHANDOUINEAU-GIRARD
Conseillère sociale



Général (2S-T) **F. GAUDY**



Colonel (ER-T) **C. GRADIT**



Lt-Colonel (ER-T) **T. LLORCA**
Conseiller informatique



Général (2S-T) **F. MESTRALLET**
Responsable projets informatiques



Lt-colonel (ER-T) **J.-P. PANO**
*Vice-Président CNR
Administrateur CFR
Membre OSS/CFR*



Colonel (ER-T) **J. SIMONNET**



Commandant **G. TEYSSIER**
*Délégué à l'AG de l'UNEO,
président MNM de la région de Lyon*



Lieutenant-Colonel (H)
D. WATTEZ

CFR : Confédération Française des Retraités
CNMSS : Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale
CNR : Confédération Nationale des Retraités
COMAC : Comité d'Action des Anciens Militaires et Marins de Carrière
CPRM : Conseil Permanent des Retraités Militaires
CPS : Commission Prestations supplémentaires
OSS : Observatoire Séniors Société
SEMLH : Société d'entraide de la Légion d'Honneur
2S : 2^e section - A : Air - G : Gendarmerie - M : Marine - T : Terre

(1) Classeur par département - 2013 - 2014 - 2015 - 2016 - 2017 - 2018 - 2019 - 2020 - 2021 - 2022 - 2023 - 2024 - 2025 - 2026 - 2027 - 2028 - 2029 - 2030 - 2031 - 2032 - 2033 - 2034 - 2035 - 2036 - 2037 - 2038 - 2039 - 2040 - 2041 - 2042 - 2043 - 2044 - 2045 - 2046 - 2047 - 2048 - 2049 - 2050 - 2051 - 2052 - 2053 - 2054 - 2055 - 2056 - 2057 - 2058 - 2059 - 2060 - 2061 - 2062 - 2063 - 2064 - 2065 - 2066 - 2067 - 2068 - 2069 - 2070 - 2071 - 2072 - 2073 - 2074 - 2075 - 2076 - 2077 - 2078 - 2079 - 2080 - 2081 - 2082 - 2083 - 2084 - 2085 - 2086 - 2087 - 2088 - 2089 - 2090 - 2091 - 2092 - 2093 - 2094 - 2095 - 2096 - 2097 - 2098 - 2099 - 2100

LISTE DES GROUPEMENTS AU 1^{er} JUILLET 2013

AIN (01)

Lt-Col. Michel **CLICQUE**
48 Rue des Frères Lumière
01240 ST PAUL DE VARAX
CCP 1 803 51 G LYON
michel.clicque@orange.fr

ALLIER (03)

Col Jacques **BARBIER**
Lt Col MONEYRON
29 Rue Gabriel Ramin
03700 BELLERIVE-ALLIER
CCP 566 55 N CLERMONT-FRD
moneyronpaul@orange.fr

ALPES-MARITIMES (06)

Lt-Col. Alexandre **FATTON**
ANOCR Maison du Combattant
et Associations Patriotiques
36 Bis Bd Risso 06300 NICE
CCP 298 17 Z MARSEILLE
alexandre.nicole06@wanadoo.fr
Site : www.06.anocr.com

AUDE (11)

Col Michel **GAUTHIE**
49 Av du Port
11100 NARBONNE Plage
CCP 1 631 12 S MONTPELLIER
michel.gauthie@sfr.fr
Site : <http://anocr-aude.asso-web.com>

Group. Interdep. de Marseille (04-05-13-84-Corse)

Gal Paul **ROLLAND**
Base de Défense de Marseille-Aubagne -
111 av. de la Corse - BP 40026
13568 MARSEILLE Cedex 2
CCP 152 00 L MARSEILLE
anocr-massena@wanadoo.fr

CALVADOS-MANCHE (14-50)

Col Jacky **SIMONNET**
6 Bis Rue Froide
14860 RANVILLE
CCP 1 588 57 B PARIS
jsimonnet3@wanadoo.fr
Site : www.anocr14-50.org/index.php

CHARENTE (16)

Col Jean **ANTOINE**
548 Chemin de Jarnac
16100 BOUTIERS ST TROJAN
CCP 282 62 W PARIS
alpha-juliet.jean@gmail.com

CHARENTE-MARITIME (17)

Col Philippe **MARTINEAUD**
4 Rue Charcot
17137 NIEUL/MER
CCP 104 21 D LIMOGES
phmartineaud@free.fr

CHER - LOIRET (18-45)

Lt-Col. Jean-Paul **PANOT**
Chez Lt. Col. DUGOT
8 Allée Spencer Chaplin
18390 ST GERMAIN DU PUY
CCP 666 93 H LA SOURCE
jpaul.panot@laposte.net

CORREZE-HAUTE-VIENNE (19-87)

Gal de Div. Gérard **LEROY**
4 Square de la Libération
19100 BRIVE LA GAILLARDE
CCP 622 00 K LIMOGES
gevv.leroy@orange.fr

COTE-D'OR (21)

CCP 132 60 B DIJON
COTES D'ARMOR (22)
Lt-Col. J-Louis **DOZIER**
Lt Col Paul **BOILLET**
Le Madray 22960 PLEDRAN
CCP 2 870 78 N RENNES
il.dozier@wanadoo.fr
boillet.paul@gmail.com

DORDOGNE (24)

Gal François **GAUDY**
La Renardière Sarzac
24420 MAYAC
CCP 121 80 BORDEAUX
gaudy.francois@wanadoo.fr
Site : www.anocr24.unblog.fr

DOUBS (25-90-39-70)

Com.Gal Div. J. **GUILLOZ**
8 Rue du Chanet 25340 ROCHE LES
CLERVAL
CCP 1 060 77 P DIJON
anocr.franchecomte@orange.fr

FINISTERE (29)

Col Guy **DANIGO**
2 lieu-dit Bréarn
29340 RIEC SUR BELON
CCP 85 89 H RENNES
geta.brearn@orange.fr

GARD (30)

Lt-Col. P. **SIMONNEAU**
Résidence Montcalm
7 Bd Etienne Saintenac 30000 NIMES
CCP 135 41 P MONTPELLIER
smu.pierre@orange.fr

HAUTE GARONNE (31-09-81)

Ing. Principal Pierre **BERGES**
23, avenue Pierre Coupeau
31130 BALMA
pierre.berges@sfr.fr
ANOCR Case 7 - 6 Rue du Lt Col
Pélessier 31000 TOULOUSE
CCP 102 29 K TOULOUSE
anocr.31.09.81@wanadoo.fr

GERS (32)

Lt-Col. Jean-Claude **BAURENS**
ANOCR DMD -32 Caserne Lannes BP
90401 32008 AUCH CEDEX
CCP 760427 T TOULOUSE
jean-claude.baurens@wanadoo.fr

GIRONDE (33)

Gal Alain **BONGAT**
Col Chassagne 65 Rue Emile Zola 33110
LE BOUSCAT
CCP 488 53 V BORDEAUX
alain.bongat@orange.fr

HERAULT (34)

Col Claude **GRADIT**
Antenne Mobilité Défense
3 Bd Henri IV 34000 MONTPELLIER
CCP 1885 79 M MONTPELLIER
c.gradit@orange.fr
Site : <http://34.anocr.com>

ILLE-ET-VILAINE (35)

Col Jean-Jacques **PLANDE** ANOCR 26
Rue de la Monnaie 35000 RENNES
CCP 135 61 M RENNES
jeaniaques.plande@sfr.fr
Site : www.anocr35.fr

INDRE-CREUSE (36-23)

Lt Col Michel **GROLLEAU**
34 Rue du Parc 36600 VALENCAY CCP
811 H LIMOGES
renaux.bernard@wanadoo.fr

INDRE ET LOIRE (37-41)

Sec Cdt **RAMPAL**
14 av des Bouleaux 37340
Clere les Pins
CCP 178 11 U NANTES
rampaljm@wanadoo.fr

ISERE (38)

Séc géné : Lt Col Gabriel **RAMAIN**
5 Rue Servan 38000 GRENOBLE
CCP 548 08 G GRENOBLE
iseranocr@free.fr

HAUTE-LOIRE (43)

Col Raymond **MOUYREN**
33 Av d'Ours Mons
43000 LE PUY EN VELAY
CCP 16 43 36 C LIMOGES
raymond.mouyren@orange.fr

LOIRE-ATLANTIQUE (44)

Lt Col Lionel **CLAVIER**
7 Rue St Nicolas
44270 MACHECOUL
CCP 1 040 24 D NANTES
lionel.clavier@wanadoo.fr

LOT - AVEYRON (46-12)

Sec Lt-Col **BENDIYAN**
La Prade 46140 Douelle
CCP 1 581 17 H TOULOUSE
patrice.bendiyann@wanadoo.fr

LOT-ET-GARONNE (47)

Lt-Col. J Pierre **DUPOUY**
26, rue du sénéchal Balzac d'Entragues
47240 CASTELCULIER
Caisse Epargne Atlantique Nord
jean-pierre.dupouy@orange.fr
Site : www.anocr47.com

MAINE-ET-LOIRE (49)

Gal Didier **SIMON**
7, impasse du champs de la Croix
49480 ST SYLVAIN D'ANJOU
CCP 1 260 39 H NANTES
dsimon49@orange.fr

HAUTE-MARNE - MARNE (52-51)

Col Henri **DUTAILLY**
5 Rue Drappier Torte
52000 CHAUMONT
CCP 409 98 N CHALONS
ghislaine.dutailly@wanadoo.fr

MEURTHE-ET-MOSELLE/MEUSE (54-55)

Gal Jean-Gabriel **BLANC**
ANOCR BP 50 822 54011 NANCY
CEDEX
CCP 350 94 Y NANCY
anocr54.55@numericable.fr

MORBIHAN (56)

Gal Bruno **GILLET**
7 Rue P.Thomas Lacroix 56000 VANNES
CCP 169 02 F NANTES
brucilaugil@wanadoo.fr

MOSELLE (57)

Col Bernard **PETIT**
5 Bis Rue Faulquenel - 57070 METZ
CCP 137 30 J STRASBOURG
bernpetit@modulonet.fr

NORD-PAS-DE-CALAIS - SOMME (59-62-80)

Lt-Col Guy **DI GREGORI**
39 rue de Lambersart
59350 ST ANDRE LEZ LILLE
CCP 2519 23 Z LILLE
guyl.digregorio@orange.fr

PUY-DE-DOME (63)

Gal Georges **PHILIPPOT**
8 Rue Ph Marcombes
63100 CLERMONT FERRAND
CCP 94400 R CLERMONT-FERRAND
philippot.georges@neuf.fr

BEARN ET SOULE (64)

Col Jean-Louis **URDY**
ANOCR Béarn et Soule BP 556 64012
PAU CEDEX
CCP 1 305 70 R TOULOUSE
ledech@hotmail.fr

BASCO LANDAIS (64-40)

Sec Lt Col Yves **CANTOU**
13 avenue de l'Ursuya
64990 MOUGUERRE
CCP 3534 81 M BORDEAUX
yves.cantou@wanadoo.fr

HAUTES-PYRENEES (65)

Gal J Claude **CHAGNARD**
4 Bd du Pic du Midi 65430 SOUES
CCP 1 757 68 U TOULOUSE

PYRENEES ORIENTALES (66)

Gal Christian **GUERLAVAIS**
ANOCR BP 50 457
66004 PERPIGNAN CEDEX
CCP 153 18 W MONTPELLIER
Site : <http://anocr66.free.fr>
ecguerlavais@wanadoo.fr

ALSACE (67-68)

Vice-président 67 Lt Col Jean **WEIGEL**
15 Bd de l'Europe
67160 WISSEMBOURG
jean.weigel@orange.fr
Vice-président 68 Lt-Col Francis **LASSE**

Résidence le stade
3 rue du Ladhof 68000 COLMAR
ifrancois.lassee@wanadoo.fr
CCP 25 13 S STRABOURG

LYONNAIS (69-26-07-42)

Gal François **MESTRALLET** ANOCR
Cercle mixte de garnison de Lyon
22 Av. Leclerc
69363 LYON Cedex 07
CCP 1 340 36 LYON anocr.lyon@free.fr

SAONE-ET-LOIRE (71)

Lt Col **TIBERON**
58 rue des points cardinaux
71000 MACON
CCP 58 64 M DIJON
claude.tiberon@hotmail.fr

SARTHE (72-53-61)

Commandant Joseph **ROUX**
15 Rue de Tarragone 72000 LE MANS
CCP 193 25 C RENNES
joseph.roux706@orange.fr

SAVOIE (73)

Lt-Col. André **PENET**
ANOCR Délégation Militaire
Départementale BP 1134 73011
CHAMBERY CEDEX
CE Chambéry 08001 329229
Site : www.anocr73.org
andre.penet@aliceadsl.fr

HAUTE SAVOIE (74)

Col Pierre **BROSSOLLET**
6 Rue Thomas Rupy
74000 ANNECY
CCP 2424 60 S LYON
p.brossollet@orange.fr

SEINE-ET-MARNE (77)

Col Alain **VALTIER**
4 Av des Pervenches
77000 VAUX LE PENIL
CCP 6158 32 N PARIS anocr77@aol.com

DEUX-SEVRES (79)

Gal Claude **SCHULLER**
Lt Col J-Luc **MARTIN**
15 rue des Grenouillet Sevreau
79000 NIORT
CCP 1372 08 Y NANTES
martinjl@free.fr

TARN-ET-GARONNE (82)

Col Gilles **LATTES**
ANOCR DMD 13 Rue du 1^{er} RI BP 762
82013 MONTAUBAN CEDEX
CCP 231 82 P TOULOUSE
Site : www.anocr82.free.fr
gilles.lattes@neuf.fr

VAR (83)

Contre-amiral Jean **AZZIS**
ANOCR Cercle Naval 3 Rue Mirabeau
83000 TOULON
CCP 168 99 H MARSEILLE
azzis.jean@numericable.com
Site : www.anocr-83.org

VENDEE (85)

Lt-Col. J-Michel **RUCHAUD**
12 Impasse Jeanne Hachette
Le clos des chênes
85000 LA ROCHE/YON
CCP 1406 16 C NANTES
jm.ruchaud@orange.fr

VIENNE (86)

Gal Bernard **FOUQUET**
5 Rue de la Dibbe
86440 MIGNE-AUXANCES
CEDEX CCP 857 64 Y LIMOGES
fouquet-bernard@orange.fr

VOSGES (88)

Lt-Col. Michel **JACQUOT**
9 Allée des Bouleaux
88000 EPINAL
CCP 361 03 V NANCY
anocrvosges@gmail.com

YONNE-AUBE (89/10)

Lt-Col. Michel **DEMOULIN**
9 Rue Jean Fauriel 89300 JOIGNY
CCP 273 99 E DIJON
msdemoulin@orange.fr

PARIS IDF (75-78-91-92-93-94-95)

Actuellement au siège de l'ANOCR
Vice-Amiral Michel **OLHAGARAY**
15 Rue Cler 75007 PARIS
CN 1895460020057
secretariatIDF@orange.fr

Hors groupements (99) : 02-08-27-
28-76-58-60 -971 - 972 - 973 -974
-976
Secrétariat siège
15 rue Cler 75007 PARIS
Site : www.anocr.com

ALLOCUTION D'OUVERTURE

RAPPORT MORAL

Messieurs les Présidents d'honneur,
Madame et Messieurs les membres du Bureau et du Conseil d'Administration
Messieurs les Présidents des Groupements,
Mesdames, mes chers camarades.

C'est toujours, je l'espère, avec le même plaisir et la même volonté d'agir que vous vous retrouvez ici rassemblés une nouvelle fois. Je vous souhaite la bienvenue.

Vous allez voter ce matin afin de renouveler le Conseil d'administration et nous allons travailler ensemble afin de définir dans la continuité les voies et les moyens de faire reconnaître et avancer nos idées.

Le quorum étant atteint, je déclare ouverte l'Assemblée Générale 2013.

Nous aurons tout d'abord une pensée pour ceux qui nous ont quittés et en particulier pour le Contrôleur Général Audebaud, homme rayonnant et de grande culture qui fut un très éminent administrateur de l'ANOCR pendant de longues années mais aussi pour un camarade particulièrement brillant dévoué et actif, le général Sorret qui avait pris en main, à la satisfaction générale, la direction des dossiers du Bulletin et nous a quittés brutalement dans sa première année d'Administrateur de l'ANOCR.

Nous ont quittés aussi cette année le général Delpech qui fut longtemps le président des anciens de Dachau ainsi que le général D'Azy qui fut en particulier d'une aide précieuse auprès du général Bire lors de l'achat de notre siège social rue Cler.

Nous n'oublions pas non plus nos donateurs généreux : M^{me} Malvy, M^{me} Andrivet, M^{me} Brechet, le lieutenant féminin Monchâtre, M^{lle} Sale, M^{me} Perret, M^{me} Cantillon de Tramont et le général Bire au nom de son frère Jacques tué en Indochine.

Nous associons bien entendu dans nos pensées le souvenir de ceux qui sont tombés ou ont été atteints dans leur chair au cours d'opérations menées au service de la France en Afghanistan et tout dernièrement au Mali où les combats continuent.

Que leur mémoire soit respectée et honorée, nous nous inclinons devant la douleur de leurs familles.

Nous allons respecter ensemble un instant de recueillement à leur intention.

L'année 2012 a été intense et dominée bien sûr par les élections présidentielles et législatives dans un mauvais climat économique qui pèse sur l'ensemble de la politique du gouvernement. Elle a vu aussi s'amorcer un retrait avancé d'Afghanistan, se dérou-

ler un conflit éclair en Libye et s'engager une campagne de sauvetage au Mali : ce sont là beaucoup d'événements qui ont impliqué les armées en un laps de temps très court et elles ont répondu de la meilleure des façons.

Toujours solidaires de nos armées nous leur avons manifesté notre soutien à chaque occasion.

Quant à notre association, elle est vivante, active et, confrontée à la baisse de ses effectifs, son principal souci, elle se bat et ne se résout pas à cet affaiblissement.

Dans un souci de plus grande efficacité le travail des commissions de cette Assemblée Générale a été davantage cadré et focalisé sur les problèmes concrets que nous rencontrons afin de tenter de leur donner des réponses là aussi concrètes et à effets rapides si possible.

Les moyens d'une meilleure efficacité d'influence ont été mis en place à l'Assemblée Nationale ainsi qu'au Sénat et nous travaillons dans le même esprit avec les chefs d'Etat-Major d'Armée.

Je dois cependant reconnaître qu'il est difficile de parler de coopération avec le ministère, le Ministre lui-même ne recevant pas, semble-t-il, les associations. J'ai pu cependant rencontrer sa conseillère technique « sociale » lundi dernier, pour un entretien qui pourrait avoir des suites fructueuses.

Nous allons parcourir maintenant nos activités de l'année dans les diverses politiques que nous avons définies ensemble ainsi que dans les aspects plus classiques de la vie habituelle, direction, finances, aides sociales, mémoire, communication et vie de l'association. Je mettrai enfin un accent particulier sur la façon nouvelle dont nous souhaitons voir travailler les commissions de cette Assemblée Générale.

I. LES POLITIQUES D'INFLUENCE

Les Elections

Comme il vous en a été rendu compte dans le Bulletin, nous avons rencontré les équipes des principaux candidats et après avoir envoyé une lettre au nom de l'ANOCR à ceux du premier tour, nous avons envoyé à ceux du deuxième une lettre rédigée par l'ensemble des associations du COMAC, ceci manifestait notre volonté de travailler ensemble et de peser davantage envers les pouvoirs publics.

J'ai pu ainsi remettre au futur ministre de la Défense une fiche faisant le point de nos principales demandes. Nous tentons désormais d'en discuter.

disposition ses grandes connaissances en termes d'organisation et de fonctionnement d'une grande association lui qui a œuvré au sein de l'ADO et actuellement au sein de la CNRM.

Cependant des renforts sont encore indispensables.

La cellule d'influence composée du CCI Bernard (CSFM et CPRM), du Cre GI Ameilhaud (Assemblée Nationale) et du GI Britsch (Sénat) est opérationnelle.

Les finances

Le rapport financier vous sera présenté et soumis au vote cet après-midi. L'état de nos finances est bon. Notre bilan est sain et nous permet d'envisager un certain nombre de politiques déjà engagées pour certaines et d'autres sur lesquelles nous demandons aux commissions compétentes de se prononcer.

Comme vous le savez nous fonctionnons avec un déficit structurel récurrent et accepté. Cette année j'ai souhaité qu'une discussion s'engage en commission des finances afin de fixer un niveau de déficit acceptable pour que la plus grande transparence existe dans ce domaine. Il conditionne en particulier le niveau de nos aides sociales ainsi que le fonctionnement de la direction nationale.

Par ailleurs nous avons continué de simplifier nos placements dans la ligne de gestion prudente que doit suivre toute association.

Les statuts

Le Conseil d'Administration a créé un groupe de travail sur les Statuts afin d'étudier toutes les possibilités qu'ils autorisent et éventuellement la pertinence de leur modification.

Le contrôleur général Gélineau en a la charge, assisté du général Blanc et du commissaire en chef Bernard.

Il vous en dira quelques mots pour faire le point de la situation. Nous devons avancer prudemment dans ce domaine, mais l'étudier à fond car de sa bonne utilisation dépend, en partie, l'amélioration de nos capacités de recrutement.

III. LES PROJETS, LES POLITIQUES SOCIALES, MÉMORIELLES, DE COMMUNICATION ET LA VIE DE L'ASSOCIATION

Les projets

Décidés au cours de l'A.G. 2011, ils ont progressé :

– Le groupement de Paris-Ile-de-France est né, il a tenu sa première A.G. en décembre dernier et une réunion de bureau a eu lieu. Le démarrage est lent mais nous sommes patients et déterminés. Nous allons maintenant faire porter notre effort sur l'action sociale et l'animation.

– L'achat d'un local parisien est toujours envisagé mais la situation économique nous incite à la patience

car les prix baissent encore et, surtout, il est difficile de trouver un local qui nous convienne et soit déjà à usage de bureau. Je vous propose la même motion que l'an dernier afin de profiter d'une bonne opportunité éventuelle.

– Les projets du gouvernement dans la lutte contre la perte d'autonomie commencent à se préciser et madame Girardet aidée par le médecin en Chef Lauzu en charge aussi de la MIE, suit cela de près. Elle a déjà fait parvenir aux présidents de groupement des courriers de sensibilisation à l'établissement de dossiers d'aide sociale et de détection de cas de perte d'autonomie auxquels nous pourrions être amenés à nous intéresser.

Les aides sociales

Le montant des aides sociales accordées par le siège et les groupements se monte à 45 000 € environ.

Le montant attribué à des veuves dans le besoin se monte à 25 000 € soit environ 55 % des sommes allouées.

Nous avons pu répondre à toutes les demandes.

En tout 12 bourses ont été attribuées soit directement soit par l'intermédiaire de l'ADO à des enfants relevant du ministère de la Défense.

Notre action de soutien des veuves auprès des pouvoirs publics ne s'est pas relâchée et perdurera le temps qu'il le faudra.

Je voudrais souligner ici combien il est indispensable de pousser tous ceux qui y ont droit à adhérer à la CNMSS, car à ce titre ils peuvent recevoir des aides complémentaires particulières délivrées au cas par cas aux seuls ressortissants de cette caisse.

Nous étudions aussi le problème douloureux et fort coûteux du financement des prothèses pour nos blessés.

Enfin nous nous préparons à apporter des aides dans la lutte contre la perte d'autonomie mais il faut savoir qu'elles seront d'une toute autre ampleur et ne pourront sans doute être envisagée qu'en partenariat ou en complément d'autres aides. Ce seront toujours de dossiers complexes et personnalisés qui nécessiteront une véritable expertise.

Le partenariat avec les Armées

J'ai eu cette année encore des entretiens réguliers et confiants avec les chefs d'Etat-Major que j'ai sensibilisés à leurs responsabilités envers les retraités et, dans ce domaine, il faut reconnaître qu'ils n'étaient pas tous au même niveau.

Je ferais ressortir cependant l'attitude très positive du CEMA à cet égard.

Il est disposé à nous aider concrètement et les moyens en sont à l'étude, qui pourraient nous faciliter un accès direct aux futurs retraités.

Les relations avec la CABAT sont excellentes. Elle a apprécié notre présence et nous a soutenus.

doute nous charger d'autres cas mais semble actuellement ployer sous la charge de travail à laquelle elle est soumise.

La cellule équivalente de la Marine ne nous a pas encore confié de dossier.

Nous avons abordé avec eux le problème douloureux et financièrement très difficile de l'appareillage des blessés de guerre lourds.

L'action mémorielle

Grâce à l'action menée par une soixantaine d'associations réunies au sein du Comité d'Entente, il a été possible de faire aboutir la loi instituant le 11 novembre comme jour commémorant les citoyens « Morts pour la France ».

Malheureusement, pour des raisons qui nous semblent tenir davantage de la politique que d'un souci de rassemblement national, la journée du 19 mars a été choisie par la loi comme anniversaire de la fin des combats en Algérie, malgré l'opposition fermement exprimée du même Comité d'Entente. L'ANOCR ne participera pas aux cérémonies qui seront organisées ce jour-là.

Le Bulletin

Notre nouvelle équipe de rédaction soudée et enthousiaste réunie autour de nos camarades Soret et Dupré a réussi à vous proposer un bulletin que beaucoup estiment être de grande qualité.

Malheureusement, comme vous le savez tous maintenant, le général Sorret nous a quitté laissant une équipe touchée mais décidée à continuer à travailler avec la même exigence à votre écoute pour vous informer. Le général Cahuet a accepté de reprendre cette charge, aidé en cela par toute l'équipe de rédaction.

Pour l'année 2012, les comptes du bulletin ont vu diminuer le déficit grâce à une attention toute particulière portée au nombre d'exemplaires commandés et à la mise à jour des abonnements. C'est un travail de Sisyphe, mais l'ami Bonneville et Nathalie vont continuer de s'y atteler car il porte ses fruits. Lors de la dernière A.G. l'abonnement a fait l'objet d'une augmentation, bien entendu il n'en sera rien cette année et nous faisons tout pour repousser la prochaine échéance.

Le site INTERNET

Quelques retouches lui ont été apportées mais il n'est pas encore à la hauteur de ce qu'il devrait être. Pour l'instant c'est l'équipe de rédaction du bulletin qui y porte une attention forcément mesurée jusqu'à ce que puisse émerger un responsable et une équipe dédiée pas nécessairement très nombreuse mais motivée. Nous avons commencé à l'enrichir en y faisant paraître des articles d'une longueur et d'une

Il lui faut maintenant un rédacteur en chef et quelques collaborateurs spécialisés. Alors je recherche les bonnes volontés, même si quelques pistes se dessinent.

IV. LA VIE DE L'ASSOCIATION

Elle est toujours dominée par votre plaisir à vous retrouver et à faire vivre nos valeurs de solidarité et d'entraide. Elle est marquée malheureusement aussi par la difficulté que nous rencontrons à recruter, que ce soit en province ou à Paris dans les instances dirigeantes de l'association. Certains groupements parviennent cependant à établir un solde d'adhérents positif et cela nous remotive. Nous allons donc continuer à nous battre dans ce sens, en utilisant tous les moyens mais surtout en nous efforçant de rendre l'ANOCR plus attractive encore grâce à notre action dans tous les domaines mais tout particulièrement dans la défense des intérêts de ses membres.

Nous souffrons aussi d'une façon très concrète d'une grande difficulté à renouveler nos responsables de groupements et nous souhaitons prendre en compte ces difficultés. Nous souhaitons aussi aborder le problème, crucial pour la vie associative, du manque de ressources de certains groupements.

C'est pourquoi j'ai souhaité qu'il en soit débattu au sein des commissions compétentes afin qu'émergent des propositions d'actions que votre Conseil d'Administration sera chargé d'étudier et de mettre en œuvre, si possible.

J'espère qu'ainsi vos difficultés seront encore mieux prises en compte et il vous en sera rendu compte à l'occasion de l'A.G. de 2014.

Comme vous l'avez compris, le temps est venu maintenant de la consolidation de nos actions.

Les politiques que souhaite mener l'ANOCR ont été définies, votées à l'occasion des deux dernières Assemblées Générales et ont connu un début de mise en œuvre qui s'est maintenant accéléré en particulier par la mise en route de la Cellule d'Influence.

Nous allons donc approfondir notre sillon et aussi nous attacher à résoudre les problèmes que connaît votre direction nationale par manque de volontaires qualifiés susceptibles d'assurer la relève indispensable de ceux qui ont beaucoup donné et aspirent à prendre un peu de recul bien mérité.

Notre vie associative, elle-même, doit être revivifiée avec attention et je souhaite vous assurer tous de la grande attention que nous y portons, votre Conseil d'Administration, votre Bureau ainsi que moi-même, votre président.

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE ATTENTION.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Commission « Effectifs-Finances »

I. PRESENTATION DES EFFECTIFS

Par le général (2S) Philippot

Le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation au 31 décembre 2012 s'élève à **8071** contre 8626 l'année précédente, soit une diminution de 6,4 %.

Le nombre d'adhérents non à jour de leur cotisation et conservé dans les fichiers des groupements est de 9562.

2007	2008	2009	2010	2011	2012
10540	9738	9347	9214	8626	8071
=	-7,6%	-4%	-1,4%	-6,4%	-6,4%
11814	10956	10700	10455	9936	9562

2010	- 133	- 1,4 %
2011	- 588	- 6,4 %
2012	- 555	- 6,4 %

La répartition entre les officiers et les conjoints survivants montre une légère baisse des premiers : 71,60 % contre 72,70 % en 2011.

	2011	2012
OFFICIERS	6271 = 72,70 %	5780 = 71,60 %
CONJOINTS SURVIVANTS	2355 = 27,30 %	2291 = 28,40 %

La proportion des généraux (12,95 %) augmente légèrement, celle des commandants (15,68 %) diminue, celles des colonels (28,05 %), des lieutenants-colonels (26,5 %) et des officiers subalternes (16,80 %) restent stables.

La répartition des effectifs des groupements a légèrement évolué : 49 % ont moins de 100 adhérents contre 47,3 % en 2011 et 45 % en 2005, 29 % ont entre 100 et 200 adhérents et 22 % ont plus de 200.

2. RAPPORT FINANCIER

Par le CGA Gélineau et le général Philippot

Les présidents de groupement, les administrateurs et les membres de la commission ont reçu préalablement à l'assemblée générale le rapport financier et le budget prévisionnel 2013. Ces documents ont été examinés par la commission.

RAPPORT FINANCIER 2012

Le présent compte-rendu financier porte successivement sur le compte de résultat et le bilan de l'exercice 2012 ainsi que sur le budget prévisionnel de l'exercice 2013.

I. LE COMPTE DE RESULTAT

RESULTATS EN EUROS				
	2009	2010	2011	2012
PRODUITS	196.073 - 4,1 %	187.354 -4,4 %	222.346 +18,7%	217.561 - 2,2 %
CHARGES	258.761 - 1,5 %	260.006 + 0,5%	282.891 + 9 %	255.930 - 9,5 %
DEFICIT	62.688 + 14,7%	72.654 +16 %	60.544 -16,7 %	38.369 - 36,6%

Le total des charges s'élève à 255 930 € contre 282 891 € en 2011, soit une baisse de 9,5 %. Celui des produits est de 217 561 € contre 222 346 € en 2011, en baisse de 2,2 %.

Le déficit de l'exercice est de 38 369 € alors qu'il était de 60 544 € en 2011. Il est très largement inférieur au budget prévisionnel de 66 500 €.

Les différentes rubriques du compte de résultat sont réparties entre les 3 domaines d'imputation : association proprement dite, aide sociale et bulletin.

EVOLUTION PAR RUBRIQUES 2012 / 2011			
	ASSOCIA- TION	AIDE SOCIALE	BULLETIN
PRODUITS	97.602 c - 7,8 %	61.141 c + 11,5 %	58.818 c - 4,6 %
CHARGES	136.168 c - 4,2 %	57.883 c - 20,5 %	61.879 c - 9 %
DEFICIT BENEFIC	38.566 c + 6,5 %	+ 3.258 c	- 3.061 c - 52 %

II. ASSOCIATION proprement dite

III - CHARGES

Les charges s'élèvent à **136 168 €** en diminution de 4,2 % par rapport à 2011.

Le budget prévisionnel était de 129 500 €.

Les voyages et déplacements ont diminué de 63 %, diminution due en partie au fait que les frais de déplacements des membres du conseil d'administration sont désormais imputés aux frais du conseil.

Les charges communes, réparties entre les 3 domaines d'imputation, ont augmenté de 33 % dans les rubriques : frais postaux, impressions diverses et site internet.

L'augmentation des frais spécifiques résulte notamment des prestations d'un comptable et de celle des dépenses pour l'AG et les réunions du conseil d'administration.

III 2 - PRODUITS

Les produits d'un montant de **97 602 €** ont diminué de 7,8 %. Les cotisations des adhérents représentent 41,8 % des ressources de l'ANOCR (40 % en 2011) et 93 % de celles de l'association (84,5 % en 2011).

Il n'y a pas eu en 2012 l'incidence importante de la vente d'objets comme cela avait été le cas en 2011 avec le centenaire.

Le total des apports de l'AG et des intérêts de la CNE a augmenté de 20 %.

III 3 - RESULTAT

Le déficit s'élève à **38 566 €** en augmentation de 6,5 % par rapport à celui de 2011 et de 2,6 % par rapport au budget prévisionnel.

12. AIDE SOCIALE

121 - CHARGES

Les charges s'élèvent à **57 883 €** contre 72 814 € en 2011 en baisse de 20,5 %.

Le poste « **entraide totale** », qui répond à la vocation sociale de l'ANOCR et constitue l'une des justifications de la reconnaissance d'utilité publique, est passé de 45 920 € en 2011 à 30 932 € en 2012, soit une baisse de 32 %.

Les secours individuels, qui dépendent des demandes faites au siège, sont passés de 42 820 € en 2011 à 29 250 € en 2012.

D'après les renseignements fournis par les groupements, mais qui ne sont pas complets, une aide financière de l'ordre de 14 000 € a été accordée.

Une nouvelle rubrique relative aux aides accordées aux groupements en difficulté a été créée pour un montant de 2 065 €.

122 - PRODUITS

Les produits s'élèvent à **61 141 €** et ont augmenté de 11,5 % par rapport à 2011.

La baisse des dons, des cotisations des bénévoles et des coupons-remises est largement compensée par l'augmentation du montant des placements au Crédit du Nord et à la BNP, les intérêts passant de 25 628 € en 2011 à 40 824 €.

123 - RESULTAT

Le résultat avait un déficit de 17 960 € en 2011, est désormais bénéficiaire de **3 250 €** dont 100 % du résultat prévisionnel anti-

cipait un déficit de 19 900 €. Cette importante évolution résulte d'un ensemble de facteurs : sous-estimation des intérêts des placements, baisse des dépenses d'entraide, baisse des charges de salaires et de frais communs.

13. BULLETIN

131 - CHARGES

Les charges s'élèvent à **61 879 €** en baisse de 9 % par rapport à 2011.

Les salaires et les frais ont augmenté, par contre les frais d'édition et d'impression ont diminué de 21,1 % suite aux efforts de rationalisation poursuivis par le rédacteur en chef.

132 - PRODUITS

Les produits (abonnements et insertions) d'un montant de **58 818 €** ont diminué de 4,6 %, du fait de la baisse correspondante des abonnements.

Les abonnements représentent 26,5 % du total des produits.

133 - RESULTAT

Comme l'an dernier, le bulletin accuse un **déficit. D'un montant de 3 061 €**, il est en baisse de 52 % par rapport à 2011.

14. RESULTAT GENERAL

Le résultat négatif de **38 369 €** est le cumul des déficits de l'association et du bulletin diminué du bénéfice de l'aide sociale. Il est inférieur de 36,6 % par rapport à celui de 2011 et de 42,3 % par rapport aux prévisions.

Ce résultat est obtenu grâce à la diminution significative du déficit du bulletin et au bénéfice enregistré par l'aide sociale suite aux intérêts obtenus des divers placements et à la diminution des aides sociales.

2 - BILAN



Le bilan, situation patrimoniale de l'ANOCR, au 31 décembre 2012, est arrêté au montant de **3 939 467 €**, en augmentation de 33 594 € par rapport au 31 décembre 2011.

21 - ACTIF

211 - ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont en très faible diminution.

Les immobilisations financières (portefeuille, prêts d'honneur et liquidités de la donation) d'un montant de 3 134 667 € ont augmenté de 33 781 €.

Les placements : 3 127 480 €, en augmentation de 26 594 €, ont subi la hausse résultant de l'évolution du marché, à l'exception, suite à différents mouvements, du compte sur livret du Crédit du Nord qui passe de 1 122 824 € à 1 170 129 €, le portefeuille du Crédit du Nord réduit de 935 690 € à 213 892 € par suite de la vente importante d'un titre dont le produit a été replacé sur les comptes sur livret et celui de BPCE réduit de 83 077 € à 4 120 € par suite du remboursement d'un titre obligataire de 76 000 € arrivé à échéance.

212 – ACTIF CIRCULANT

Les disponibilités du siège, comprenant les avoirs, les timbres et les stocks d'objets, ont diminué de 30,5 %.

Les disponibilités des groupements, d'un montant de 451 932 € ont augmenté de 3 104 €.

Les autres éléments figurant dans l'actif sont variables d'une année à l'autre.

22 – PASSIF

Le fonds associatif, malgré le déficit constaté, reste à un niveau important.

La provision pour risques et charges, en augmentation de 3 %, couvre largement le déficit prévisible en 2013.

Le montant total des capitaux propres, après affectation des résultats de l'exercice, est de 3 919 108 €, en augmentation de 39 372 €.

3. BUDGET PREVISIONNEL 2013

BUDGET PREVISIONNEL 2013				
	CH 2012	CH 2013	PR 2012	PR 2013
ASSOC	136.148	128.300	97.602	95.820
			-38.566	-32.780
SOCIAL	57.883	72.900	61.141	49.100
	+ 3.258			- 13.040
BULLET	61.879	63.400	58.818	62.200
			- 3.061	- 1.200
TOTAL	255.930	264.600	217.560	207.120
DEF			-38.369	- 57.480

La difficulté d'élaborer le budget prévisionnel tient à l'incertitude des produits, les charges étant, en principe, plus faciles à évaluer.

L'ASSOCIATION devrait avoir un déficit de 32 480 € contre 37 600 en 2012. Les charges devraient être inférieures en raison de l'allègement des salaires du fait du départ de M^{me} Bernos. Une baisse du montant des cotisations et des intérêts de la Caisse d'Epargne est envisagée.

L'AIDE SOCIALE devrait connaître un déficit de 23 800 € au lieu du bénéfice de 2012 en raison d'une prévision de l'augmentation de l'entraide et de la baisse prévisible des coupons-rentes et des intérêts du livret du Crédit du Nord.

LE BULLETIN, suite à l'augmentation des tarifs d'abonnement, devrait connaître un déficit de 1 200 € au lieu de 9 000 € prévus en 2012.

LE RESULTAT GLOBAL devrait faire apparaître un **déficit de 57 480 €** au lieu de 66 500 € envisagés en 2012 du fait de la baisse des déficits de l'association et du bulletin malgré l'augmentation de celui de l'aide sociale.

4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

PLACEMENTS

TOTAL PLACEMENTS	3 100 886 €	3 127 480 €	+ 26 594 €
-------------------------	-------------	-------------	------------

COMPTE DE RESULTAT 2012 ET BUDGET PREVISIONNEL 2013

CHARGES			PRODUITS		
	2012	Prévisions 2013		2012	Prévisions 2013
ASSOCIATION			ASSOCIATION		
Charges immobilières	11 764,60	12 000	Cotisations des adhérents	90 873,86	90 000
Salaires et charges	42 148,11	32 500			
Frais communs	30 767,02	31 100	Assemblée générale	2 976,00	3 000
Frais spécifiques	15 512,65	15 000			
Voyages-Déplacements	5 674,02	6 000	Intérêts CNE	1 743,78	1 420
Assemblée générale	21 310,26	23 000			
Réunions	3 709,27	3 700	Ventes diverses	1 409,95	1 400
Amortissements	5 281,91	5 000			
			Manifestations diverses	598,00	
Total	136 167,84	128 300	Total	97 601,00	95 820
			Déficit	38 566,25	32 480

CHARGES			PRODUITS		
	2012	Prévisions 2013		2012	Prévisions 2013
AIDE SOCIALE			AIDE SOCIALE		
Salaires et charges	19 490,61	20 000	Total des dons	3 777,80	3 500
Frais communs	4 356,36	4 500	Cotisations bénévoles	8 003,00	7 000
Entraide totale	30 932,13	35 000	Coupons-rentes	8 535,66	4 400
Impôt sur les sociétés	1 039,00	9 400	Intérêts livret Crédit du Nord	28 303,53	21 300
Aides aux groupements	2 065,00	4 000	Intérêts BNP	12 521,26	12 900
Total	57 883,10	72 900	Total	61 141,25	49 100
Bénéfice	3 258,15		Déficit		23 800
BULLETIN			BULLETIN		
Salaires et charges	9 829,00	10 000	Abonnements	57 617,85	61 000
Frais communs	8 712,72	8 900			
Impression-Edition	40 696,00	42 000	Insertions	1 200,00	1 200
Amortissements	2 640,96	2 500			
Total	61 878,68	63 400	Total	58 817,85	62 200
			Déficit	3 060,83	1 200
Total des charges	255 929,62	264 600	Total des produits	217 560,69	207 120
			Déficit	38 368,93	57 480
Compte général de résultat	255 929,62	264 600	Compte général de résultat	255 929,62	264 600

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

ACTIF		PASSIF	
ACTIF IMMOBILISE		FONDS ASSOCIATIF	
Immobilisations (corporelles et incorporelles)		Au 01/01/2012	1 293 541,76
Locaux du siège	259 925,59	Résultat association	- 38 566,25
Mobilier et matériel	8 884,84		
Incorporelles	9 619,38	Fonds associatif au 01/01/2013	1 254 975,51
	278 429,81		
Immobilisations financières		FONDS SOCIAL	
Portefeuille	2 956 241,93	Au 01/01/2012	200 000,00
Titres donation	171 238,22	Résultat social	+ 3 258,15
	3 127 480,15	Fonds social au 01/01/2013	203 258,15
Prêts d'honneur	7 100,00		
Liquidités donation	87,31	BULLETIN	
		Résultat bulletin	- 3 060,83
			- 3 060,83
ACTIF CIRCULANT			
Disponibilités du siège	35 419,95	PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	2 463 935,67
Timbres - Objets	4 421,07		
Disponibilités des groupements	451 931,90	TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 919 108,50
Créances : produits à recevoir	21 937,66		
Avances	11 333,87	DETTES : charges à payer	20 358,22
à encaisser	1 325,00		
	3 939 466,72		3 939 466,72

5. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION

1 - La commission a souligné les difficultés rencontrées pour avoir des renseignements sur les effectifs et la situation financière des groupements du fait qu'un petit nombre d'entre eux n'utilise pas Extranet. Il est proposé qu'une aide puisse être apportée à ces groupements pour leur permettre d'utiliser l'outil informatique.

Des modifications permettant de prendre en compte des renseignements sur la situation financière des groupements sont envisagées pour Extranet. Toutefois, la fourniture des annexes 8 et 13 sera encore nécessaire pour la gestion 2013.

2 - La commission a examiné le déficit du compte de résultat 2012. Elle a jugé qu'il est acceptable malgré la réserve relative à l'octroi, début 2013, de secours individuels qui auraient dû être pris en compte en 2012 et qui aurait légèrement augmenté ce déficit.

3 - **1^{re} PROPOSITION** : en conséquence et compte tenu de l'augmentation des cotisations en 2012 et de celle des abonnements en 2013, la commission propose qu'il n'y ait pas d'augmentation des cotisations et des abonnements en 2014. Le CA avait émis cet avis lors de sa séance du 19 février 2013.

4 - Le compte de résultat est structurellement déficitaire dans ses 3 composantes : Association - Aide sociale - Bulletin, même si exceptionnellement l'aide sociale est bénéficiaire en 2012.

Les legs permettent de financer le déficit de l'activité sociale car c'est leur vocation.

En revanche, l'activité associative et l'édition du bulletin sont insuffisamment financées respectivement par les cotisations et les abonnements.

La commission a étudié le montant du déficit structurel pour le fonctionnement de chacune des 3 composantes. Elle estime que le déficit de l'Aide sociale ne pose pas de problème tant qu'il reste dans des limites raisonnables. Pour le Bulletin et l'Association, eu égard aux déficits des dernières années, elle propose de fixer respectivement à 5 % et 33 % les « seuils d'alerte » à partir desquels le conseil d'administration devra examiner les propositions d'augmentation qui seront alors soumises au vote de l'assemblée générale après justifications apportées par le conseil d'administration.

5 - **2^e PROPOSITION** : l'aide sociale peut avoir un déficit qui reste dans des limites raisonnables. A partir de 5 % pour le bulletin et 33 % pour l'association, le conseil d'administration devra examiner les propositions d'augmentation à soumettre à l'assemblée générale.

6. DECISIONS PRISES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

1 - Les propositions de la commission ont été votées à l'unanimité par l'assemblée générale.

2 - Le rapport financier 2012 et son annexe, d'une part et le budget prévisionnel 2013, d'autre part, ont été votés à l'unanimité par l'assemblée générale.

RAPPORT

du général (2s) DUBOURDIEU
Commissaire Vérificateur des comptes de l'ANOCR
pour l'exercice 2012

En exécution du mandat fixé par les statuts de l'ANOCR (Art. 8-6), le commissaire vérificateur a effectué les contrôles des comptes du siège de l'association relatifs à l'exercice budgétaire

closer le 31 décembre 2012. Les principales vérifications ont été conduites afin d'apprécier l'application de la réglementation comptable ainsi que la rigueur des chiffres fournis au niveau du siège.

Cette année la défaillance du titulaire de la fonction de trésorier en cours d'exercice, le démarrage de la comptabilité simplifiée du nouveau groupement Paris/Ile-de-France, la prise de fonction du poste de comptable par un consultant extérieur et un nouveau chef de secrétariat du siège représentent des difficultés inhabituelles qu'il a fallu gérer.

Les contrôles réalisés en cours et fin d'année ont déclenché plusieurs mises au point et régularisations afin d'obtenir une comptabilité 2012 de l'ANOCR acceptable.

Enfin le renfort pour les travaux de fin d'année de l'ancien trésorier de l'ANOCR et une répartition optimisée de circonstance des tâches des divers acteurs du siège ont permis de réaliser sous leur forme habituelle les documents réglementaires (résultat, bilan, CR financier et Annexe) de l'année écoulée.

A) Le résultat 2012

Le déficit total s'élève à 38 369 € soit inférieur de 37 % à celui de 2011.

La répartition par compte est la suivante :

– **association** : déficit de 38 566 € légèrement supérieur à celui de l'an passé.

– **social** : bénéfice de 3 258 € grâce à une amélioration des produits et une baisse de l'entraide accordée,

– **bulletin** : déficit de 3 061 €, inférieur à 2011 et avec des frais d'édition et d'impression moins importants qu'habituellement.

B) Le bilan 2012

Arrêté en fin d'année 2012 à 3 939 467 €, il est en augmentation de 0,8 % par rapport à 2011.

L'avoir des groupements progresse légèrement et atteint 451 932 €. Le montant des dettes (20 358 €) provient pour l'essentiel des dernières aides sociales accordées et des cotisations sociales relatives au 4^e trimestre 2012.

C) Points particuliers

Les vérifications conduites montrent que l'amélioration de la comptabilité ANOCR est souhaitable par :

- un meilleur suivi de la TVA et des prêts d'honneur consentis ;
- l'amélioration de l'affectation des produits et charges ;
- une plus grande rigueur dans le traitement des informations qui accompagnent les flux financiers traités au siège de l'association ;
- un meilleur respect des dates des derniers virements en provenance des groupements.

Sur un plan plus général, le déroulement des travaux de fin d'exercice comme ceux de l'année 2012 nous montrent la nécessité :

- d'être plus vigilants dans les échanges avec nos organismes extérieurs ;
- d'améliorer les conditions d'exécution de la bascule comptable de fin d'année. Effectuée avec du retard et dans la précipitation, cette séquence risque de fournir à l'ANOCR des données approchées reprises ensuite lors de l'assemblée générale et dans le compte rendu annuel réglementaire adressé à la Préfecture de Paris et au Ministère de la défense ;

– de permettre au vérificateur des comptes de réaliser, au profit des responsables de l'association, une analyse plus détaillée de l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'exercice.

la comptabilité et de la concordance des informations financières enregistrées dans les documents réglementaires en rapport avec les activités et la situation patrimoniale de l'ANOCR.

Conclusion :

Les difficultés rencontrées ont entraîné des mises à jour comptables beaucoup plus nombreuses que les années précédentes : la priorité des contrôles étant donnée à la mise en conformité

des écritures par rapport à l'activité et surtout à l'exactitude des situations financières vis-à-vis de nos organismes bancaires. Moins approfondies que d'habitude, compte tenu des circonstances, les investigations conduites permettent de fournir des éléments de fin d'année sans anomalie significative.

En conséquence, il est proposé que les recommandations faites dans ce rapport soient approuvées par cette assemblée générale avec les comptes qui vous sont présentés.

Commission « Vie des Groupements »

Restitution par les colonels (H) Gradit et Danigo

OUVERTURE DES BASES DE DÉFENSE

Les perspectives d'ouverture des Bases de Défense de Brest et de Toulon offertes par la Marine serviront à tester les possibilités ainsi offertes.

AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DES GROUPEMENTS

Chaque groupement est un cas d'espèce. Il n'est pas souhaitable (possible) de dégager des règles mais il convient de saisir toutes les opportunités locales du moment. La faiblesse de la ressource financière annuelle est un frein.

Proposition : modifier la règle de répartition actuelle des cotisations ou le soutien aux groupements en difficulté.

ATTRACTIVITÉ DES POSTES

Organiser des réunions spécifiques :

- Pour les présidents de Gpts : bilan intermédiaire des actions retenues dans la feuille de route.
- Pour les secrétaires et trésoriers : formation à l'utilisation de l'Intranet (avec l'appui de ceux qui ont la maîtrise de l'outil).
- Remettre en pratique l'envoi par le Président National de la lettre « d'intronisation » du Président de groupement au Préfet et à l'autorité militaire du département.

Comment la renforcer obstacles principaux

- Le seul véritable obstacle : la perception par les candidats potentiels de l'absence de relève.

Le recrutement

Point de situation :

- La baisse n'est pas spécifique à l'ANOCR.
- Elle concerne la quasi-totalité des groupements.
- L'exploitation des listes de retraités ne donne pas satisfaction.
- Le recrutement par copinage ne permet pas d'atteindre l'ensemble du vivier.

Les actions à conduire

- Mise en place de la documentation ANOCR dans les dossiers de départ à la retraite.
- Publication des encarts ANOCR dans les publications de la Défense (UNEO, AGPM, GMPA, Terre Information, Col Bleu...)
- Rééditer les affiches plastifiées A3 de l'ANOCR pour affichage dans tous les organismes de la Défense et dans les bureaux de l'ONAC.
- Faire évoluer le statut afin d'élargir la base de recrutement, en particulier intégrer les nouvelles catégories au sein de la rubrique « adhérents associés ».
- Élargir les catégories en fixant éventuellement des quotas.

Définir et formater le message de l'ANOCR : Ancienneté - Reconnaissance d'utilité publique - Représentativité interarmée - Correspondance avec l'Assemblée Nationale - Défense

des intérêts spécifiques des officiers retraités - Liberté financière - Liberté de parole - Faible coût de l'adhésion - Aides à caractère sociale.

Répartition des aides

Secours attribués par le siège aux demandes des groupements :

Le siège, en plus de l'aide directe des groupements, n'a jamais refusé un secours.

Questionnaire recensement du besoin :

Aide appréciée par les groupements pour affiner le besoin auprès des services sociaux.

Aide déjà accordée aux groupements interdépartementaux à faible effectif :

Confirmation de la solidarité mais nécessité d'une règle d'attribution.

Partenariat avec CABAT et CABAM. :

Etablir un protocole de restitution du contact avec le blessé dans la chaîne aide aux blessés avec copie au siège ANOCR.

Aide à la reconversion ? (contact établi) :

Mise en contact avec l'association : **IMPLIC'ACTION**.

AIDES ADMINISTRATIVES

Information apportée par l'ANOCR via ses bulletins :

Brochure préparatoire à la fin de vie avec adaptation aux réalités du groupement.

Mémento à l'usage du conjoint survivant.

Conseil juridique

PRESENCE MEMORIELLE

Bulletin national et des groupements. :

S'inscrire dans les commissions départementales de la mémoire de l'ONAC.

Participation aux cérémonies. :

Saisir l'opportunité des célébrations du centenaire du premier conflit mondial : <http://centenaire.org/fr>

A l'occasion des éloges prononcés lors des obsèques de nos camarades disparus.

MUTUALISATION ACTIONS ET MOYENS

Avis favorable du siège de l'ANOCR pour les regroupements à l'échelon local.

Participation à des comités d'entente d'associations patriotiques ou de combattants pour la défense d'objectifs communs. (19 mars, devoir de mémoire, organisation de célébrations)

Mutualisation de moyens :

Achat de matériels en commun

Partage de locaux (maison des associations Défense)

Mutualisation d'actions :

Organisation partagée d'activités de solidarité.

Avec qui ?

Saint-Cyrienne, Epaulette, IHEDN, ANORAA, ACORAM, Tréfle, AOR, ASAF...

Commission Retraités - Veuves - Dépendance

LES RETRAITES

Par le Lieutenant-colonel (H) J.-P. Panot

La CFR (Confédération Française des Retraités) a été créée en 2001. Elle représente environ 1 400 000 adhérents. L'ANOCR est partie prenante par l'intermédiaire de la CNR (Confédération Nationale des Retraités).

Pour mener à bien sa mission de défense des retraités, la CFR a créé des groupes de travail par thèmes :

Un groupe de travail Santé.

Un groupe de travail Dépendance.

Un groupe de travail Retraites.

Un groupe de travail AGE (son action se situe au niveau européen).

Un outil : l'OSS (Observatoire Séniors et Société).

Je vais parler plus spécialement du problème des retraites.

Le système actuel des retraites de base souffre chroniquement de deux faiblesses :

Son financement n'est pas pérenne. Il est régulièrement mis en défaut à cause essentiellement des évolutions démographiques et de l'augmentation de l'espérance de vie qui modifient le rapport cotisants/retraités ou des soubresauts de l'activité économique qui génèrent stagnation, chômage et diminution des ressources.

Ce système est, par ailleurs, complexe. Gros de plus de 35 régimes différents, publics ou privés, il interdit une vision claire des droits qu'il est censé proposer. On peut dire que cette diversité entraîne avec elle complexité, illisibilité et risque d'iniquité.

Proposition de la CFR :

C'est important car la Confédération, si elle n'est pas encore reconnue officiellement, est de plus en plus connue, écoutée et consultée que ce soit au niveau du gouvernement ou du parlement.

La CFR, donc propose un régime universel et obligatoire de retraite géré en répartition. Ce régime peut être par points (comme les retraites complémentaires) ou par compte notional (grossièrement, c'est de l'argent mis de côté qui permet de fixer des mensualités en fonction de l'espérance de vie).

Observations : Au vu de la complexité du régime des retraites des militaires (statuts, limite d'âge par grade...) la CFR ne souhaite pas inclure cette catégorie de personnels dans ce système.

Par ailleurs la CFR a obtenu, pour l'instant, que l'on ne touche pas aux 10 % de déduction du revenu (appelé à tort frais professionnels et dont le Plafond est limité toutefois à 3 660 € par foyer fiscal) ni à la CSG de 3,3 % dont bénéficient certains retraités. Par contre, celle de 6,6 % pourrait être alignée sur celle des actifs.

Au 1^{er} avril, les retraités seront ponctionnés de 0,3 % sur leur retraite, afin d'abonder, exceptionnellement pour 2013 le fonds de solidarité vieillesse.

En 2014, cette ponction devrait être de 0,6 % et affectée en totalité au financement de la perte d'autonomie. Les retraités non imposables, en seraient exemptés.

Enfin, au premier avril, les retraites seront augmenter de 1,3 % (avant déduction des 0,3 % cité plus haut).

LA PERTE D'AUTONOMIE

Par M^{me} Jocelyne Chandouineau-Girardet

Administratrice de l'ANOCR

La perte d'autonomie est un problème très important aujourd'hui car avec l'allongement de la vie cette perte d'autonomie atteint de plus en plus de monde dans toutes les couches de notre société.

Pour ce qui nous concerne, parmi les membres de notre association nous avons un certain nombre de personnes totalement dépendantes de leur entourage pour les actes les plus simples de la vie courante.

Nos membres, du fait même de leur profession, ne sont pas enclins à se plaindre et demandent rarement de l'aide. Pourtant, nous pouvons leur apporter une aide importante moralement en les soutenant, en leur donnant les renseignements nécessaires pour faire des démarches administratives et éventuellement en leur apportant une aide financière non négligeable par les temps qui courent.

Bien sur l'ANOCR n'a pas vocation à verser de rentes mensuelles et elle n'en a d'ailleurs pas les moyens, mais elle peut aider ponctuellement des personnes en difficulté. Nous savons combien les maisons de retraite, surtout celles qui sont spécialisées coûtent cher et nous savons aussi que les aides à domicile peuvent être très onéreuses et dépasser allègrement le montant d'une retraite moyenne.

L'Etat est très conscient de ce problème et ce, depuis longtemps.

M^{me} Michèle Delaunay, ministre déléguée auprès du Ministre des Affaires Sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie en Janvier de cette année, a affirmé (je cite) que « la réforme sera prête en fin d'année 2013 et sera présentée en conseil des ministres avant les élections municipales de 2014. Cette réforme sera précédée d'une grande consultation avec les associations et des moyens seront trouvés pour la financer ».

Il y a donc lieu de se réjouir de cette continuité politique.

Il faut savoir que la recherche est en évolution, elle a permis de mieux connaître en particulier la maladie d'Alzheimer et de s'apercevoir ainsi qu'elle était beaucoup plus complexe que prévu.

Le contenu de la réforme est le suivant :

- Adaptation de 80 000 logements entre 3 et 5 ans.
- Aide aux aidants qui eux sont en première ligne et ont un immense besoin d'aide et de compréhension.
- Diminution du « reste à charge » des résidents de maisons de retraite.

1. APA revisitée mais non soumise au recours sur succession.
2. Le maintien du GIR4 est à l'étude.
3. Encadrement des prix des maisons de retraites à l'étude.

de l'encadrement des loyers proposés par HLM.

4. Le financement de la réforme sera partagé entre la solidarité nationale et la responsabilité individuelle qui consiste à anticiper la vieillesse et à prendre des assurances dans ce sens.

5. Exclusion du recours à l'assurance privée obligatoire.

6. Parcours de soins particulier aux plus de 75 ans dans le cadre de la prévention.

Pour ce qui concerne les adhérents à l'ANOCR, il est bon de savoir que l'AGPM ainsi que le GMPA proposent des assurances perte d'autonomie à partir de 40 ans et jusqu'à 65 ans.

D'autre part ces assurances ont également des fonds d'aide sociale que l'on peut solliciter en cas de besoin. Le GMPA en particulier a passé une convention avec la fondation du fond d'aide sociale de la Caisse d'Épargne. Ils sont paraît-il assez généreux et après renseignements pris auprès d'eux il ne faut pas hésiter à les solliciter. Cela ne vaut évidemment que pour les adhérents assurés chez eux.

En cas de besoin l'ANOCR peut vous donner les renseignements nécessaires.

Il convient également de penser à la Caisse de sécurité sociale qui peut octroyer des aides, à la Légion d'Honneur et également à L'Office national des anciens combattants.

LA MALADIE D'ALZHEIMER

Par le colonel (ER) Bois

Pourquoi traiter ce sujet ?

1. Parce que la population de plus de 60 ans est celle qui augmente le plus.

2. Parce qu'il s'agit d'une maladie qui concerne 800 000 Français et progresse de 250 000 cas nouveaux, chaque année.

Le vieillissement, c'est le Triomphe de la société moderne mais il n'est pas sans conséquence.

C'est une maladie de la dégénérescence, causée par la destruction LOCALISEE, de cellules cérébrales.

Elle est caractérisée par les **4 A** :

AMNESIE - affaiblissement de la mémoire, surtout récente

APHASIE - troubles du langage

APRAXIE - difficultés à exercer certains gestes

AGNOSIE - perte de reconnaissance des objets

Cette maladie, aujourd'hui ne se guérit pas et les perspectives n'apportent aucun espoir.

Trois questions se posent :

- comment détecter ?
- quel est le comportement des 4 acteurs ?
- que faut-il faire après le diagnostic ?

I - Comment détecter ?

Des clignotants existent : encore faut-il les connaître, les reconnaître (discrets + évolutifs) et savoir les interpréter.

Ces clignotants, ce sont les TROUBLES

A - Troubles passifs du comportement

- troublement de l'affectif

- repli intellectuel

- repli sensoriel

- désintérêt et apathie

B - Troubles du comportement alimentaire

- boulimie ou anorexie

- défauts de discernement

C - Troubles affectifs du comportement

- agitation confuse

- déambulations fréquentes

- activités sans but

- conduite stéréotypée

- agitation anxieuse

- instabilité

- irritabilité

- agressivité

- tendance à s'opposer systématiquement

- agitation psychiatrique

- hallucinations et délires

- recherche d'isolement

2 - Face à la maladie, quels sont les comportements ?

21 - le malade

- ne souffre pas physiquement, ne se plaint pas, ne gémit pas

- vit dans sa bulle mais recherche l'activité (désordonnée)

22 - le neurologue

- consulté tous les 6 ou 8 mois

- fait subir les tests-mémoire et note l'évolution

- établit la prescription

23 - le généraliste

- sa vocation de guérir se heurte à une mission impossible

- limite son action mensuelle à un examen général et renouvelle l'ordonnance établie par le neurologue

- ce n'est enthousiasmant ni pour lui ni pour l'aidant

- en revanche, il peut être tenté d'ouvrir le parapluie, en amplifiant les conseils de prudence

Il y a là, un risque de perturber le malade qui se considère alors comme assisté, privé de responsabilité et d'initiative.

Mais, ce médecin, on peut le comprendre

24 - l'aidant

- il vit au contact, observe avec discrétion, agit (ou essaie d'agir) avec tact et subtilité

- il donne l'impression de responsabiliser et doit accepter certains risques

- il doit s'attendre à tout et n'être surpris de rien

- il doit, toutefois, prendre garde à ne pas se substituer et donner prise au renoncement : c'est lui le maillon faible

Conclusion :

Au médecin > le malade

A l'aidant > le malade

3 - Que faut-il faire après le diagnostic ?

31 - Les formalités

- SECU : demander la prise en charge à 100 % (joindre certificat médical)

- Alerter l'assurance dépendance si un contrat a été ouvert

- Carte d'invalidité : la demander à Maison départementale du Handicap ou à la mairie
- Informer la complémentaire santé

32 - L'accompagnement

Suivant l'évolution de la maladie et de la situation personnelle, SOLLICITER :

- l'A.P.A. (MDH ou mairie) 2 mois
- la CNMSS / PS pour aides à domicile pour 8h/M > 80 pour 10h/M > 90
- établissement de soins (éventuellement) pour :
- accueil de jour
- courts séjours (attention au risque de refus/rejet)

33 - Les aides financières

- complémentaire santé
- services sociaux
- ANOCR
- LH, ONM, ONAC

34 - Aides à domicile

- à maintenir le plus longtemps possible
- attention : sera-t-elle acceptée

- transition avec avis ou personne connue

35 - Aides et conseils

Se rapprocher de France-ALZHEIMER qui :

- informe, conseille et, le plus souvent, assure le SUIVI des demandes
- favorise la formation des aidants
- met en garde sur la nécessité de renforcer le lien inter-générationnel car c'est un malade qui :
- détruit le milieu familial
- bouleverse l'équilibre de chacun par exemple :
 - face à la maladie, les enfants deviennent les parents de leurs parents et les petits-enfants, se sentant exclus, s'éloignent des grands-parents

CONCLUSION

La maladie d'Alzheimer, maladie sans espoir de guérison, détruit les habitudes.

Il faut s'adapter, faire face aux tentations de renoncer, chercher à maintenir des relations familiales et amicales qui tendent à s'estomper.

Nous sommes tous concernés mais, peut-être devrions-nous accepter de vieillir ?

Commission Livre Blanc, esprit de Défense, influence, devoir de mémoire, dialogue social

Coprésidence : Général de Bressy – Commissaire en chef de la Marine Bernard

Le commissaire de la marine Bernard salue l'assistance et lui présente les excuses du général de Bressy, retenu pour des raisons personnelles.

Il précise que les travaux de la commission seront rapidement relatés par :

- le général Beaudonnet pour l'esprit de Défense et le devoir de mémoire ;
- lui-même pour le dialogue social.

Le général Britsch et le commissaire général Ameilhaud rendront ensuite compte le premier de son rôle dans le domaine de « l'influence » et le second dans celui du suivi de la préparation du « Livre blanc ».

Par ailleurs il exposera les quelques conclusions de la commission.

I – Esprit de Défense et devoir de mémoire

Par le Le Général Beaudonnet

Malgré la nomination d'un Ministre délégué aux anciens combattants, l'année écoulée depuis notre AG 2012 a été pour nos vétérans faite de morosité et d'inquiétude. Trois missions principales selon le décret paru au Journal Officiel ont été confiées au titulaire du portefeuille de la rue de Bellechasse, M. Kader Arif. Ancien attaché parlementaire de Lionel Jospin, et fils de harki, disent certains, il est chargé :

- 1 – de veiller aux droits à réparation des Anciens combattants et victimes de guerre ;
- 2 – de la politique de Mémoire ;
- 3 – de la liaison Armée Nation.

De ces trois rôles les deux premiers demandent une attention particulière.

I. LE DROIT A REPARATION

Dans ce domaine le véritable organisme pilote est l'Office National des Anciens Combattants.

Cet ONAC est maintenant dirigé par madame Marie-Rose Antoine, un administrateur féminin assez peu confrontée à ce rôle.

C'est sous son égide que se traite :

- tous les dossiers de pension militaire d'invalidité ;
- les attributions de carte et de retraite du combattant par la voie des offices départementaux.

On reste fidèle à l'obligation de 120 jours de présence en additionnant des séjours sur des théâtres d'OPEX diffé-rents.

Les soins gratuits existent toujours mais relèveront de la Sécurité Sociale Militaire. Aussi le carnet de soin est-il peu utilisé par des médecins qui en général font usage de la Carte Vitale du patient. L'ONAC gère toujours certaines maisons médicalisées en cours de rénovation.

Il faut s'attendre à une refonte du code des pensions militaires d'invalidité. Il est probable que le nouveau CPMI sera

plus proche de la législation du travail que des dispositions actuelles. Les CPMI seront-elles toujours nettes d'impôt ? Qu'advient-il des pensions au taux du grade.

2. LA CONDUITE DE LA POLITIQUE DE MEMOIRE

Celle-ci concerne ce que l'on appelle parfois les quatre générations du feu. Elle doit compter principalement avec les associations patriotiques ou d'Anciens Combattants.

21 – La première génération du feu

Elle était celle des vétérans de la guerre de 1914-1918, aujourd'hui tous disparus.

On a pu reconverter ainsi le 11 novembre 1918 en journée des morts pour la France de tous les conflits et des opérations extérieures sans réelles difficultés (loi du 28 février 2012). Le pôle d'attention est maintenant celui du centenaire de la Grande Guerre. A noter l'institution d'une mission du Centenaire de la 1^{re} Guerre mondiale dont le général Irastorza est la figure de proue. Le relais est pris en province par des Comités Départementaux. A noter une forte participation à ces travaux des associations patriotiques et d'Anciens Combattants. FNACA et ARAC comptent bien s'y faire entendre. Il y a de belles envolées à attendre avec les fusillés pour l'exemple et les mutineries de 1917.

22 – La deuxième génération du feu

Les combattants de 1939-1945 et de la Résistance pour être nonagénaires ne font plus guère parler d'eux. Leurs dates commémoratives du 8 mai, du 18 juin de la déportation et de la rafle du Veld'Hiv ont été maintenues. Ils sont toujours attentifs aux décorations, en passe de devenir des médaillés de la vieillesse.

Les combattants d'Indochine suivent au fil des années le même déclin. Ils se retrouvent volontiers le 7 mai (Diên Biên Phu) et le 8 juin, date sans signification.

23 – La troisième génération du feu, les combattants d'AFN et d'Algérie

Ces alertes septuagénaires sont souvent des électeurs influents pour les municipales et les gros bataillons du Ministère des Anciens Combattants.

Dans cette recherche « d'une mémoire apaisée » la FNACA et son 19 mars ne pouvaient qu'être les bienvenus pour un Président de la République qui ne pouvait se présenter le 19 décembre dernier à Alger sans un certificat de bonne conduite. Il a fallu faire diligence pour reprendre cette proposition de loi du 22 janvier 2002 restée en panne à l'Assemblée faute de majorité suffisante et la représentation au Sénat 10 ans après. Le pari sera tenu par les pères conscrits avec leur loi du 6 décembre 2012 instituant une journée souvenir et du recueillement à célébrer chaque 19 mars. Celle-ci n'abrogeant pas le cérémonial toujours en vigueur du 5 décembre institué sans référence historique par Jacques Chirac. Fort de ce succès politique le président de notre République, en « scellant la paix des mémoires » croira devoir ajouter que pendant 132 ans l'Algérie avait été soumise à un système profondément injuste et brutal.

24 – La quatrième génération du feu

Le feu de cette nouvelle génération de militaires portera nos couleurs ou le béret

bleu dans tous les conflits dont nous sommes mêlés commence à intéresser toute l'administration chargée des Anciens Combattants et soucieuse de sa survie. Des listes de théâtres d'opérations et d'unités pouvant postuler pour la carte du combattant pendant des durées susceptibles de s'ajouter paraissent régulièrement.

Un monument en l'honneur des 616 militaires morts pour la France est en projet depuis plusieurs années. Quatre sites sont proposés et trois maquettes différentes à l'esthétique discutable sont à l'étude. L'inauguration devrait se faire en 2014.

LIAISON ARMEE NATION

Le sujet était trop vaste pour être traité utilement par la sous-commission des Anciens Combattants. On a pris acte cependant :

- de l'inquiétude que suscite chez les officiers qui ont connu la guerre, la judiciarisation des « théâtres d'opération ».
- de la loi du 21 décembre 2012 instituant la qualité de « mort pour le service de la nation » concernant les militaires et les agents des services publics.

Leurs noms seront inscrits sur les monuments aux morts. Leurs ayants cause auront le statut de pupille de la Nation.

II – Dialogue social

L'actualité du dialogue social peut être appréciée en fonction d'un environnement général ainsi que du fonctionnement des structures de concertation et de l'écoute de ceux qui les animent directement et indirectement.

II.1. Environnement général

Celui-ci se traduit notamment par la crise économique et budgétaire que nous subissons ainsi que par ses conséquences actuelles ou prévisibles.

En témoignent :

- les travaux de la Cour des Comptes et ses appréciations sur les coûts comparés des officiers et des fonctionnaires ;
- le récent rapport du Sénat sur les bases de Défense. En particulier, ses conclusions sur une « civilianisation » et une externalisation de plus en plus poussées ;
- le récent rapport du Sénat sur la « maritimisation » et l'éventuelle contradiction de ses données avec certains aspects de la politique générale suivie ;
- trois décrets récents sur la simplification des « passerelles » de la fonction militaire aux trois fonctions publiques... et vice-versa.

II.2. Les structures de concertation

Leur approche montre qu'elles évoluent peu malgré le changement des esprits. On peut à cet égard s'interroger sur l'idée maîtresse qui peut animer nos relations avec elles et se préoccuper de l'évolution possible de leurs organisations.

La « concertation » dans les armées passent traditionnellement par voie hiérarchique. Mais dès lors que le poids des instances relationnelles légales s'est de plus en plus imposé dans le monde civil, d'autres, différentes, se sont imposées dans celui de la Défense.

Le Conseil Supérieur de la Fonction militaire, les divers conseils de la fonction militaire, le Conseil Permanent des Retraités Militaires ont jusqu'ici totalement respecté un esprit de « concertation » et surtout pas de « négociation ».

Sans jouer sur les mots, de nombreux militaires et retraités ne trouveraient pas mauvais que l'actuelle « concertation » fût un peu plus marquée d'esprit de négociation.

Parallèlement les sujets de l'évolution des neutralités, de la désaffectation apparente de nombreux militaires à l'égard de structures de concertation actuelles et des réformes – prudentes – à mettre en œuvre, ont été remarquablement analysés dans un rapport peu ancien de la Commission de la Défense de l'Assemblée Nationale. Il ne semble pas que les conclusions de ses rédactions (MM. Le Bris et Mourrut) aient, même partiellement, été suivies d'effets.

III. Conclusions

La commission a retenu deux idées – au moins – susceptibles de favoriser une amélioration de la concertation : celle de la préservation de l'esprit de Défense et de la sauvegarde des intérêts des retraités, veuves, orphelins, celle de la mise en place de dispositifs souples mais coordonnés d'influence.

III.1 Une politique constante de présence pour préserver l'esprit de défense et les intérêts moraux et matériels des nôtres.

Présence :

- auprès de la représentation nationale ;
- du ministre et de son cabinet ;
- de l'EMA et des EM ;
- du secrétariat général pour l'administration.

NB. Le Comité d'action des anciens militaires et marins de carrière (COMAC) regroupe plusieurs associations d'officiers, de sous-officiers et d'officiers marinières en retraite. Il a pour règle absolue de ne pas empiéter sur les domaines propres de ses membres. En revanche, il permet aux hommes de se connaître et donc de se coordonner plus aisément lorsque le besoin s'en fait sentir. Les présidents de groupement ont reçu à ce sujet un courrier auquel le Président de l'ANOCR attache beaucoup d'importance.

IV - Actions en direction du parlement

Restitution du général (2S) Bruno Britsch à l'AG du 26 mars 2013

Nous avons dû au préalable disposer d'une légitimité indépendante des partis et des commissions. Ce que nous avons fait au printemps dernier.

Le commissaire général Ameilhaud a obtenu pour l'ANOCR auprès de l'AN le statut de « représentant d'intérêts ». J'avais fait de même pour le Sénat, qui non ralenti par les élections, l'a accordé plus rapidement.

La première action menée l'a été pour réagir à la loi instituant le 19 mars comme date de commémoration des victimes des événements d'Algérie, du Maroc et de Tunisie. Alertée le 9 octobre en fin d'après-midi, l'ANOCR a réagi le lundi 15 octobre. Le conseiller de M^{me} Adam, présidente de la commission de la défense nationale a reçu le représentant d'intérêts de l'ANOCR qui lui a fait part de l'opposition de l'Association quant au choix de cette date pour commémorer la fin de la Guerre d'Algérie.

Au Sénat, les interventions se sont heurtées à une fin de non recevoir par la commission des AE, de la défense et des forces armées : en effet le projet de loi relevait de la présidente (communiste) des affaires sociales, qui avait elle-même relancé le projet. Je suis allé à la séance de débat. Étaient présents : dans les tribunes, uniquement des anciens FTP, très aimables, un peu surpris de ma présence, car ils s'attendaient à occuper toutes les places ; dans l'hémicycle tous les sénateurs communistes, quelques socialistes et 2 ou 3 courageux UMP, qui ont du s'exprimer sous les hués. Par ailleurs, suite à mes contacts en janvier dernier avec M. Olivier Delamare-Deboutteville, directeur adjoint, responsable du secrétariat de la commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées du Sénat, l'amiral et moi-même avons été reçu le 27 février par deux vice-présidents, membres de la CLB, les sénateurs Daniel Reiner (PS Meurthe-et-Moselle) et Jacques Gautier (UMP Hauts-de-Seine) pour présenter l'ANOCR, sa position à l'égard du futur livre blanc et la prochaine Loi de programmation militaire, sur la gouvernance des militaires retraités. Le discours tenu fait l'objet d'une fiche qui sera envoyée aux présidents de groupement, pour servir d'éléments de langage auprès des sénateurs locaux. Inversement, il leur est demandé de nous envoyer les résultats des contacts pris localement.

Enfin, un entretien général avec M^{me} Adam est planifié après les travaux du Livre Blanc.

RÉSOLUTIONS

I – L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à effectuer l'achat d'un local destiné à accueillir essentiellement le groupe des conseillers qui sont déjà bien à l'étroit au 15, rue Cler. Ce serait, de plus, un placement financier à long terme comparable à celui, effectué en son temps, par le général Biré avec l'appartement que nous occupons actuellement.

Cette autorisation est valable pour un montant maximum de 400 000 €.

Ce local restera la propriété de l'association nationale.

Il constituera ainsi un investissement immobilier autorisé par la législation sur les associations.

Cette résolution est valable pour 1 an et 3 mois.

II – L'Assemblée Générale décide de l'intégration du groupement Somme au groupement Nord – Pas-de-Calais qui prend l'appellation Nord – Pas-de-Calais – Somme.

III – L'Assemblée Générale décide de l'intégration du groupement Eure et Loir au groupement Paris – Ile de France qui garde son appellation.

COURRIER DES GROUPEMENTS

Par le lieutenant-colonel (H) Jacques Dupré

GROUPEMENT DE DORDOGNE

Le jeudi 11 avril 2013 le groupement a tenu son assemblée générale à Sorges. Les participants sont tout d'abord accueillis par un café-gâteaux très apprécié, pour compenser la longueur de certains trajets et une météo peu clémente.

Dès l'ouverture officielle par le général Gaudy, président du groupement, J.-J. Ratier, Maire de Sorges présente de manière très vivante sa commune, bien connue pour ses truffes mais aussi pour son cadre touristique. Les épouses quittent alors la salle pour une visite de l'Ecomusée de la truffe, passage presque obligatoire !

Le président prend la parole pour, après une minute de silence en souvenir des morts du groupement et de nos jeunes tombés en opérations extérieures, faire le bilan des activités du bureau et du comité pour l'année 2012. Le capitaine Varenne, trésorier, présente de façon synthétique les grands chapitres du bilan financier. Les finances sont saines et le solde positif. L'assemblée donne alors quitus au trésorier de sa gestion pour l'année 2012. Le président fait le point de l'A.G. à Paris en donnant un aperçu des restitutions de chaque commission. Puis il recentre son exposé sur le groupe-

ment, le départ inopiné du secrétaire, qui pose un gros problème, l'érosion du nombre d'adhérents (décès, changement de résidence...) et répond aux diverses questions posées par les présents.

Après une pause bienvenue, le général Gaudy accueille les autorités et donne lecture du rapport moral. Il reprend le texte de la motion votée à Paris et insiste sur la représentativité reconnue de notre association qui défend bien sûr les retraités mais aussi à terme nos jeunes en activité.

C'est M. Ratier, Maire de Sorges, qui conclut brièvement la réunion, en remerciant le groupement d'avoir choisi sa commune pour tenir son assemblée générale.

Tous se rendent alors au Monument aux Morts pour le dépôt de gerbe qui se déroule sous une pluie fort désagréable. Heureusement quelques instants plus tard un apéritif très apprécié, offert par la mairie, redonne bonne humeur à tous les participants. Notre président profite de ce moment pour offrir une coupelle souvenir à M. le Maire qui en est enchanté.

Pour garder les bonnes habitudes on déjeune, pas du tout périgourdin pour innover, mais très sympathique, clôt cette matinée, avant que chacun se sépare en attendant la journée de rentrée de septembre.

GROUPEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Saint-Grégoire 2013

L'assemblée générale du groupement d'Ille-et-Vilaine s'est tenue le 13 mars 2013 à Saint-Grégoire au restaurant « La Rôtisserie ». Malgré des conditions climatiques très défavorables la veille sur le nord du département (neige abondante), de nombreux participants se retrouvaient dès 9 heures autour d'un café-croissants pour une première prise de contact.

A 9 h 30, le colonel Jean-Jacques Plandé, président du Groupement ouvrait la séance en exprimant ses vifs remerciements et souhaits de bienvenue aux participants et en transmettant les regrets du vice-amiral Michel Olhagaray de n'avoir pu se joindre à nous, en raison de problèmes de santé.

Les participants observaient ensuite un moment de recueillement à l'intention des membres décédés depuis la dernière assemblée générale (12 adhérents dont 4 veuves).

Interventions des membres du comité en charge de responsabilités :

- **Effectifs** : présentés par le lieutenant-colonel Bouvet, secrétaire :

Nombre d'adhérents au 13 mars 2013 : 294 dont 81 veuves et 5 associés. Effectif en baisse de 15 adhérents par rapport à 2012.

- **Recrutement** : le colonel Jannot a fait part des difficultés pour recruter parmi les jeunes retraités et a rappelé les principes sur lesquels était fondée l'action du groupement en matière de recrutement : militantisme, attractivité, communication.

- **Trésorerie** : présenté par le chef de bataillon Cheype, adjoint à la trésorière :

- Comptes 2012 à l'équilibre avec un solde légèrement positif de 125,40 euros. 101 adhérents ont soutenu l'association par des dons dont le montant total s'élève à 2 054,50 euros. Un grand merci à ces généreux dona-





teurs. Avoir général au 31 décembre 2012 : 15 680,66 euros.

- Quitus donné à la trésorière à l'unanimité.

- **Activités loisirs** : présenté par le colonel Jannot (voyages) et le colonel Viviez (autres activités).

- La participation aux diverses activités s'est maintenu à un niveau équivalent à celui de l'an dernier et le dîner dansant a obtenu un beau succès, la capacité limite de la salle ayant été pratiquement atteinte avec 81 participants.

- Présentation des activités prévues, en particulier : voyage en Bulgarie du 11 au 18 mai 2013 et sortie à Laval le 5 juin 2013.

- **Délégation de Saint-Malo** : actions réalisées, effectifs et projets ont été présentés par le général Bruss.

- **Représentation auprès des organismes sociaux et de retraités** : informations sur la situation et l'action de ces organismes, notamment CNR et CODERPAG, par le médecin en chef des services Désert.

- **Equipe sociale** : présentée par madame Aimard. Action efficace et appréciée auprès des familles endeuillées, des veuves et visites aux personnes isolées ou hospitalisées. Bons résultats des rencontres dominicales organisées au profit des veuves par Nicole Dalle (repas de l'amitié au Cercle de la Monnaie à Rennes).

Elections : réélection à l'unanimité de l'ensemble des membres du comité reconduits dans leurs fonctions.

Lecture du message du vice-amiral Olhagaray

Le colonel Plandé, président de groupement, donnait lecture du message du vice-amiral Michel Olhagaray dans lequel celui-ci remercie le groupement d'Ille-et-Vilaine pour son dévouement et l'encouragement, en liaison avec les autres associations, à poursuivre son action pour faire entendre la voix de l'ANOCR, notamment auprès des élus.

Vers 11 h 30 les autorités invitées ainsi que les épouses nous ont rejoints pour la conclusion des débats. Ont été accueillis : M^{me} Huon, vice-présidente du Conseil général, le colonel Bouillié, commandant le groupement de gendarmerie 35, le lieutenant-colonel Lavallou représentant le général de corps d'armée Vincent Lafontaine OGZDS et des Présidents des associations patriotiques.

A l'issue de l'assemblée, adhérents et autorités se sont dirigés vers le monument aux Morts de Saint-Grégoire, rejoints par le général de division Gioris commandant la Région de Gendarmerie de Bretagne. Le colonel Plandé, président du groupement, accompagné des autorités déposait alors une gerbe au nom du groupement.

Le vin d'honneur et le déjeuner regroupant 84 participants ont clôturé cette journée dans une chaude ambiance de camaraderie.

GROUPEMENT DE SAVOIE

Les membres de l'Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite groupement de Savoie, convoqués en assemblée générale le 5 avril 2013 à 10 heures se sont réunis au lycée hôtelier de 73190 Challes-Les-Eaux, le Lieutenant-Colonel Repellin, DMD adjoint nous a fait l'honneur et l'amitié d'être des nôtres lors de cette Assemblée Générale.

Le quorum étant atteint l'assemblée générale le Président le Lieutenant-Colonel (ER) Penet André ouvre la séance par un hommage aux camarades disparus depuis la dernière assemblée :

- Capitaine Benon, décédé le 20 octobre 2012 ;

- le Colonel Jocteur, décédé le 8 février 2013 ;

- M^{me} Riss, décédée 23 janvier 2013.

Il associe à cet hommage nos Frères d'Armes Morts pour la France en opérations, et en ces temps marqués par une actualité chargée pour nos Armées, pensons à nos camarades revenus d'Afghanistan et engagés rapidement après au Mali et à toutes les familles endeuillées.

Une minute de silence est faite en leur mémoire.

Evolution de la vie de notre groupement en 2012

Après le décès de nos camarades en 2012, une démission, une mutation au groupement de Paris l'effectif du groupement au 31/12/2012 qui était de 92 adhérents, soit 3 de moins par rapport à 2011, est aujourd'hui de 89 membres.

L'année 2013 ne s'annonce pas sous un meilleur jour. Je vous demande encore à tous de nous relayer auprès de vos amis et relations officiers même de réserve qui ne font pas encore partie de notre association pour les inviter à nous rejoindre. L'argument choc est de leur dire que s'ils doivent faire partie d'une seule association ce doit être l'ANOCR car c'est la seule qui statutairement fait entendre notre voix et qui peut nous aider dans toutes nos démarches si besoin.

Compte-rendu des actions menées par le bureau :

Le bureau a recherché par tous les moyens de faire connaître notre association, nous avons mené les actions suivantes :

Le Chef de Corps du 13^e Bataillon de Chasseurs Alpins m'a une nouvelle fois reçu cette année, je l'ai informé ainsi que ses officiers, sur les buts et les actions de l'ANOCR.

Le 7^e BCA a quitté la Savoie au mois de juillet pour rejoindre Varcès.

Le 13^e BCA est abonné gratuitement par notre siège à notre revue.

Les contacts avec les maires de Chambéry et d'Aix-Les-Bains sont toujours bien établis et notre groupement bénéficie des mêmes avantages que les autres associations de ces communes (photocopies, salle de réunion gratuite, etc.).

Le groupement est inscrit sur les sites Web des Villes de Chambéry et d'Aix-Les-Bains dans la rubrique associations, avec un lien vers le site national de notre association et un lien vers le site de notre groupement.

Le groupement de Gendarmerie Départementale de la Savoie, est à présent abonné gratuitement au bulletin.

Dès que nous avons l'information, le bureau se mobilise pour rendre visite à nos camarades malades ou en difficultés.

Nous avons assisté au nom de l'ANOCR à 78 cérémonies et parcouru 3 167 km.

Entraide

Dès que nous avons l'information, le bureau se mobilise pour rendre visite à nos camarades malades ou en difficultés.

Pour nous permettre de vous apporter toute l'aide dont vous avez besoin, il est nécessaire que le bureau soit informé de vos problèmes et de vos difficultés. Si vous avez des difficultés ou si vous avez appris qu'un camarade est malade et qu'il a besoin d'aide, n'hésitez pas à nous prévenir pour que nous puissions lui apporter le soutien qu'il est en droit d'attendre de notre association. Le bureau est toujours à votre écoute et vous pouvez le contacter par téléphone ou par courrier au siège de l'association.

Si vous avez une adresse e-mail, communiquez-la nous, cela nous permettra de vous transmettre plus facilement les informations envoyées par notre siège.

Décorations

Le Capitaine Buissière a reçu des mains du CEMAT les insignes d'Officier du Mérite National lors de la cérémonie de départ du 7^e BCA de Bourg-Saint-Maurice.

Pas de demande reçue à ce jour. Je rappelle que parallèlement à la demande faite à l'ANOCR le postulant doit obligatoirement adresser sa demande sur papier libre au CAPM de Pau.

Informations du groupement et de l'Association

Groupement

Notre site web a pris sa vitesse de croisière et il est régulièrement mis à jour, nous comptabilisons plus de 29 000 visites depuis sa création.

Association

Le site national a été entièrement reconstruit vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : anocr.com

Activités des veuves

A la dernière AG vous aviez décidé que le groupement offrirait chaque trimestre un repas amical à nos veuves et à nos veufs. Les VANOCR 73 ont effectuées 7 sorties au cours de l'année.

Visite à venir qui n'a pu être faite l'année dernière en raison d'une météo caniculaire : Château de Montrotier situé dans l'albanais à Lovagny 74.

Sorties groupement

– Concours de tir avec les SOR 74 du 20 juin 2012.

La rencontre s'est déroulée sous un magnifique soleil, le concours de tir a été suivi par un repas amical avec les membres des SOR 74 qui avaient eu la charge de l'organisation.

Date retenue pour l'édition 2013 : le 5 juin à partir de 9 heures.

La note d'organisation va être envoyée.

Réponse souhaitée avant le 20 mai 2013.

– Sortie inter-groupement à bord du bateau le Libellule sur le lac d'Annecy.

Belle balade sur le lac d'Annecy avec la présence de notre Président national.

Cette manifestation a permis de resserrer les liens d'amitié et de réaffirmer les valeurs fondamentales de l'ANOCR.

Election du bureau

Le colonel Desroches ne souhaite pas se représenter. Nous le remercions pour le travail accompli au sein du bureau.

Nouveau bureau :

Président : Lieutenant-Colonel (er) Penet.

Vice-Président : Général Leitchnam.

Trésorier : Lieutenant-Colonel (er) Dren-court.

Trésorier : Capitaine (er) Hu Bert.

Membre : Lieutenant-Colonel (er) Gay.

Activités des Veuves : M^{me} Penet.

Projet d'entraide vis-à-vis de nos veuves

Le président du groupement soumet le renouvellement de réunir une fois par trimestre nos veuves lors d'un déjeuner et d'inviter également les veufs.

Cette invitation serait prise en compte par la caisse du groupement.

Cette opération nous permet de faire un point sur les problèmes rencontrés et si besoin d'alerter le siège, et bien évidemment de resserrer nos liens vis-à-vis de nos veuves.

Projet adopté à l'unanimité.



GROUPEMENT DE L'HÉRAULT

Hommage à nos morts pour la France au Mali

Comme à chaque fois, le conseil départemental de l'ONACVG de l'Hérault a souhaité rendre hommage aux soldats tués en OPEX.

Le vendredi 18 janvier, pour le chef de bataillon **Damien Boiteux**, en y associant les autres soldats de l'ombre tués en Somalie, le 22 février pour l'adjudant **Harold Vormezele** et le 8 mars, pour le caporal **Cédric Charenton** et le maréchal-des-logis **Wilfrid Pingaud**, le monde combattant de l'Hérault s'était donné rendez-vous au Monument aux Morts de toutes les guerres de la ville de Montpellier pour un hommage recueilli solennel.

En présence de quelques élus (Fanny Dombre-Coste député, Serge Fleurence 1^{er} adjoint Montpellier, Max Levita et Marlène Castre, adjoints au Maire de Montpellier, Brice Bonnefoux adjoint au maire de la Grande-Motte, Rosy Buono de Lattes), Joëlle Latapie, directrice de l'ONACVG de l'Hérault, du colonel Albert Dupire DMD 34, du colonel Alain Many de la Région de gendarmerie, du lieutenant-colonel Gounelle du Groupement 34 mais également du général d'armée 2S Elrick Irastorza, ces cérémonies, dignes et empreintes d'émotion, ont rassemblé entre 100 et 200 personnes à chaque fois ainsi qu'une vingtaine de porte-drapeaux. Le déroulement est à chaque fois le même : évocation de la carrière et des circonstances de la mort de ces soldats tombés au champ d'honneur, sonnerie au mort, minute de silence, marseillaise.



Journée du marin le 22 mai

Afin de promouvoir les valeurs de la Marine nationale et d'entretenir l'identité du marin, le chef d'état-major de la marine a décidé d'instituer chaque année une « journée du marin ». Sa première édition aura lieu le 22 mai prochain.

En quoi consiste cette « journée du marin » ?

Il s'agit de mettre le Marin d'État à l'honneur. Marin en mer ou à terre, d'active ou déjà éloigné de l'institution, réserviste, civil de la défense. Chaque formation de la Marine est invitée à organiser ce qui lui paraît le plus opportun. Ce peut être l'occasion de sorties de familles, de sorties de cohésion, de prises d'armes avec des anciens, d'événements particuliers à la mer ou encore de soirées conviviales... La mémoire des disparus pourra être également rappelée. Mais il s'agit d'abord d'un événement de cohésion interne à la communauté marine (marins, familles, associations,

réservistes). La récurrence de l'événement, qui aura lieu tous les ans autour du 21 mai, est destinée à la faire entrer dans nos traditions et à en faire un **amer**¹ dans notre calendrier.

Pourquoi avoir décidé de créer cet événement, et pourquoi à cette date ?

Le but est de développer un sentiment d'appartenance intergénérationnel à une « famille marine » soudée, à l'heure où de plus en plus de marins sont éparpillés en dehors de la Marine. C'est aussi une façon de trouver dans le regard des familles fierté et soutien, et, à l'inverse, de leur rendre l'honneur qui leur est dû dans leur contribution morale aux missions.

La date a été choisie en référence à l'épopée de l'amiral de La Pérouse en mer du Japon en 1787². L'amiral de

La Pérouse était à la fois un explorateur, un chef reconnu au combat et un marin illustre qui a donné sa vie pour son pays. Il incarne donc nos plus belles vertus de militaire et de marin. La date sera calée tous les ans un mercredi afin de faciliter la participation éventuelle des familles.

Concrètement ?

En ce qui concerne l'Hérault, le Délégué militaire départemental a décidé de relayer l'initiative du président de la section Languedoc-Roussillon de l'AGASM (association générale amicale des sous-marinières)³ et **propose** donc d'organiser cette première journée du marin le 22 mai 2013 à Sète selon le programme de principe suivant :

– 10 h - 11 h 40 : salle centre de vacances du Lazaret, conférence sur la Marine

(1) Point de repère fixe et identifiable sans ambiguïté (vocabulaire maritime).

(2) Découverte de l'île Chejudo et du détroit de Corée le 21 mai 1787. Bataille victorieuse de la baie d'Hudson le 31 mai 1782.

(3) Contact : CIRFA de Béziers - 101, avenue Jean-Moulin - BP 734 - 34521 Béziers
Tél. 04 67 30 49 30 et
cirfa.beziers@marine.defense.gouv.fr

sous la 5^e République par M. Patrick Boureille, professeur chercheur au service historique de la Défense ;

– 11 h 45-12 h : Monument aux Morts Rose Roch de Sète (corniche) : dépôt de gerbes ;

– 12 h : salle Georges Brassens halles de Sète : apéritif suivi d'un repas.

Contre-amiral (2s) Jean Dufieux

L'Office national des anciens combattants et des veuves de guerre de l'Hérault

Le service départemental de l'ONACVG 34 est désormais installé au :

311 avenue Massena à Montpellier (même bâtiment que le Service du Génie à la Ferme du Pous).

Accès : tram n° 3, arrêt Jules Guesde.

Au n° 311 de l'avenue Masséna, il faudra suivre le **parcours en bleu** (accès personnes handicapées) qui contourne le site pour accéder à notre porte et sonner à ONAC (ouverture visio-phonie).

Coordonnées postale, téléphonique et courriel :

SD/ONACVG 34

311 avenue Masséna - CS 79551

34961 Montpellier Cedex 2.

Tél. du standard : 04 67 16 59 30

Mail commun : sd34@onacvg.fr

Maison des associations de la Défense de l'Hérault (MADH)

Après un « combat » de quatre années, débuté au printemps 2009, entrepris presque aussitôt après la décision du transfert des 2 écoles militaires de Montpellier, les associations patriotiques ont obtenu gain de cause pour la création d'une « Maison des associations » à Montpellier.

Le colonel Albert Dupire, DMD 34, vient de leur notifier fin février 2013 « l'autorisation d'occupation temporaire » du bâtiment 5¹ de l'Hôtel des états-majors (sic) sis 3, boulevard Henri IV à Montpellier pour une durée de 5 ans, moyennant une redevance annuelle de 189 €.

Nous en sommes très heureux et nous remercions vivement toutes les autorités qui ont contribué à cette déci-

(1) Ex-bâtiment du service de l'ASA comprenant 3 bureaux et une salle de réunion, occupé par une douzaine d'associations qui partagent les lieux et les gèrent en commun.

sion, notamment le général de corps d'armée Hervé Charpentier, DMD et commandant d'armes en 2009, le général d'armée Elick Irastorza, CEMAT à l'époque et sans oublier l'implication constante de notre précédent DMD, le lieutenant-colonel Frédéric Acolatsé.

GROUPEMENT YONNE - AUBE

L'assemblée générale 2013 s'est tenue le 3 mai à Auxerre en présence du Commissaire Général Ameilhaud, représentant le Vice-amiral Olhagaray, Président national.

Après un accueil des participants par le Lieutenant-colonel Demoulin, un hommage fut rendu aux disparus : cinq membres sont décédés depuis la dernière assemblée. Ont été associés les Militaires Français décédés au Mali, et également le mari de M^{me} Bernos, dont les obsèques ont eu lieu à Sens en présence d'une délégation du Groupement Yonne-Aube.

Le quorum étant atteint, la réunion débuta par le compte rendu du Capitaine Defossez, secrétaire, enrichi d'informations dont il dispose en raison de son activité au sein d'autres associations. Le bilan présenté par le trésorier, le Lieutenant-colonel Maisant, fut approuvé sans réserve et à l'unanimité.

Après quelques échanges d'informations, un créneau horaire avait été réservé pour faire le point sur le sujet proposé par le Lieutenant-colonel Vitrant : « Les pensions de retraite inscrites au grand livre de la dette publique ».

Il se confirme que la garantie d'assurer au bénéficiaire de la pension des conditions d'existence matérielle en rapport avec la dignité de la fonction est, en réalité, bien remise en cause. Le dernier statut des militaires a fait disparaître le chapitre qui était autrefois consacré aux retraités.

Le Commissaire Général Ameilhaud prit la parole pour informer les membres sur les actions entreprises par l'ANOCR. Celle-ci dans le contexte de la préparation du Nouveau Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité a participé aux travaux de la CL7 (Défense et Société-Lien Armée Nation). A cette occasion le 14 décembre 2012 s'exprimant de fait pour les 522 369 retraités militaires en comparaison des 226 569 militaires en

activité, il a été, entre autres, rappelé qu'il faut considérer les associations représentant les retraités militaires comme des partenaires légitimes afin que toute décision les concernant fasse l'objet d'une information obligatoire et de négociation dans un cadre législatif redéfini à l'élaboration duquel l'ANOCR pour sa part, souhaite être associée.

Durant la réunion les épouses visitèrent la Salle d'Eckmühl, renfermant les souvenirs de la famille du Maréchal Davout, légués à la fin du XIX^e siècle, par la fille de celui-ci à la ville d'Auxerre.

Le Lieutenant-colonel Demoulin
Président

GROUPEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

L'Assemblée Générale du Groupement s'est tenue le jeudi 11 avril dans les locaux de l'Institut Régional de Tourisme et d'Hôtellerie (I.R.T.H.) à Tarbes en présence de 29 adhérents (sur 97).

L'A.G. a été ouverte par le Général (2S) Chagnard, Président du Groupement.

Après lecture de la motion adoptée par l'A.G. nationale le 26 mars 2013, quelques instants de recueillement ont été observés à la mémoire des sociétaires décédés et en hommage à nos soldats, morts en « opérations extérieures » depuis un an.

L'A.G. a ensuite permis de faire un point de situation du Groupement et de donner quelques informations recueillies lors de l'A.G. nationale.

Les effectifs du Groupement sont en légère hausse (de 95 à 97) sans qu'il y ait matière à « pavoiser ». Les quatre décès survenus depuis un an ont été contrebalancés par l'adhésion de trois veuves et de trois officiers. La « cam-



pagne de recrutement » conduite à l'automne 2012 a permis de contacter 34 officiers et veuves. La plupart, malheureusement, n'ont même pas répondu.

Le « bureau » du Groupement devant être renouvelé en 2014, un « appel à candidatures » est officiellement lancé.

Les finances. modestes mais suffisantes, ont permis comme en 2012, d'inviter les veuves à la Galette des Rois et de limiter à 50 % leur contribution au repas de l'A.G.

Dans le domaine des **activités** le Groupement a été représenté aux différentes cérémonies commémoratives et patriotiques sauf celle du « 19 mars », chacun déplorant la basse « manœuvre électorale » qui contribue à diviser le monde combattant. La position de l'A.N.O.C.R. sur ce sujet est unanimement appréciée, position confortée localement par une lettre du Président du Groupement au Préfet des Hautes-Pyrénées.

Des remerciements sont adressés à celles et ceux qui manifestent leur soutien aux sociétaires isolés et/ou en difficulté. Une intensification des visites à domicile a permis, courant Janvier, d'apporter vœux et quelques douceurs aux personnes peu mobiles.

GROUPEMENT ILE-DE-FRANCE

Où va la Russie de Vladimir Poutine ?

Résumé de la conférence prononcée le 19 mars à Paris par le Général (2s) Bernard Aussedat.

Après 70 ans de dictature communiste, et 10 ans d'incertitudes et de chaos, La Russie est-elle redevenue la Russie éternelle ? C'est en réalité une nouvelle Russie qu'incarne le pouvoir de Vladimir Poutine, un pouvoir hérité plus que conquis par cet ancien lieutenant-colonel du KGB. Une bonne dose de savoir-faire appuyée par la conjoncture et l'exploitation des richesses naturelles lui permettent de renforcer ce pouvoir et d'imaginer de le faire perdurer sans violer la constitution. Le bilan économique de ses deux premiers mandats est très positif, mais lors de son retour à la tête du pays après 4 années passées à la tête du gouvernement, la situation s'assombrit. Les revenus ne sont plus

Au titre des activités, les voyages remarquablement organisés et dirigés par notre Président d'Honneur le Médecin Colonel Duclap, sont particulièrement appréciés (Toulon et la Provence en 2012, la Bretagne en 2013). Un montage vidéo sur le voyage 2102, réalisé par un des « touristes », est présenté à l'Assemblée.

A l'issue de l'A.G. proprement dite, le Groupement a accueilli la Directrice Adjointe du Service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (O.N.A.C./V.G.). Son exposé et ses réponses aux questions posées ont

permis de prendre conscience de bien des aspects méconnus des missions de l'O.N.A.C./V.G. Pour l'occasion, le Groupement avait invité des représentant(e)s d'autres associations (S.M.L.H., O.N.M., Médailles militaires, ANFEM, Retraités de la Gendarmerie) ainsi que le Délégué Militaire Départemental (seule autorité extérieure présente).

L'Assemblée s'est terminée par un apéritif et un repas (42 participants avec les conjoints) toujours remarquablement préparés et servis par les stagiaires de l'I.R.T.H.



aussi prometteurs, la démographie et la santé sont préoccupantes, la classe moyenne manifeste et surtout, le Caucase Nord est en proie à une instabilité grandissante.

Les défis sont d'envergure : comment continuer à produire sans s'appauvrir ? Il faut investir, mais pour cela, il faut l'appui des capitaux étrangers, et le climat de confiance des affaires en Russie n'est pas suffisant. Il faudra restaurer l'image d'une Russie prospère, unie et propre. Ensuite, comment gagner le pari d'une Russie forte ? Il faut pour cela marquer son opposition à l'Occident et aux Etats-Unis en premier lieu ; reprendre pied dans l'espace post-soviétique, développer des liens commerciaux avec la Chine et tisser des réseaux d'alliances avec les pays d'Asie. Le tout agrémenté d'une réforme militaire lancée en 2008 mais qui tarde pourtant à porter ses fruits. Ces paris, ne sont pas gagnés d'avance, Vladimir Poutine n'est pas un révolutionnaire et l'usure du pouvoir se fait

déjà sentir. Il se maintiendra tant que rien ni personne ne viendra montrer une autre voie, et cette autre voie n'est pas nécessairement celle de la démocratie.



Les nouveaux administrateurs



Colonel (H) Michel BRUNET

Né le 18 août 1944, marié 4 enfants

Active : du 1/11/1963 au 31/07/1999

1 - De 1963 à 1991 : Arme du Génie, Chef de cours Génie à l'EAI, Commandant du Génie à la 8^e DI et à la 14^e DLB, Chef de corps du 23^e RG.

2 - De 1991 à 1999 CTA-GSEM : Chef de corps des CIRAT CMD de Lille, Directeur de l'action sociale CMD de Lille,

Réserves : de 2000 à 2009

Adjoint au général commandant l'EMF 3

Qualifications : BTEMG – IHEDN/R

Décorations : chevalier LH et ONM, MSMV bronze

Postes actuels : Administrateur, secrétaire général adjoint de la MNM, Rapporteur de la commission d'accompagnement social, Délégué social du Groupement ANOCR de l'Hérault.

IPA (H) Pierre BERGES

Né le 5 mars 1937 à TOULOUSE.

Pur produit du Ministère de la Défense, Pierre Bergès entre en 1954 à la DEFA. Il y suit des cours du soir puis, en 1961, est admis par concours successifs dans les écoles techniques de l'armement. En 1966, il est nommé au grade d'Ingénieur des travaux d'armement et, en 1973, Ingénieur de l'Armement. Il est affecté à la Manufacture d'Armes de Tulle et à l'Atelier de Fabrication de Toulouse.

En 1976, il est engagé par la Société Manurhin, Directeur de la Division Armes et, en 1988, par la Société SACM, Directeur de l'usine de Surgères où, notamment, il industrialise, fabrique et livre le moteur du char Leclerc.

En janvier 2000, il prend la Présidence du Groupement interdépartemental (31+09+81) de l'ANOCR.



Lieutenant-colonel (H) Daniel WATTEZ

Corps Technique et Administratif, en retraite depuis le 01/06/2003

A effectué une carrière de 32 années dans l'armée de terre, au sein de l'artillerie, des troupes de marine, et du corps technique et administratif.

A servi en régiment, en Métropole et en Afrique ; au sein de Directions (DPMAT-DEMSAT) et d'Etat-major (EMAT) où il terminait sa carrière en 2003.

A l'issue, il a dirigé le siège de l'association pour le développement des œuvres d'entraide dans l'armée (ADO) pendant 7 années.

Il est actuellement le secrétaire général de la Confédération Nationale des Retraités Militaires (CNRM).

BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)

Nom : _____

Prénom : _____

Grade (ou celui du conjoint) : _____

Décorations : _____

Ancien combattant OUI NON (1)

Armée, Arme ou Service : _____

Date de naissance : _____

Situation de famille : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;

déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;

a connu l'existence de l'ANOCR par...

Signature et date :

(1) Entourer la réponse

TARIFS DES COTISATIONS ET ABONNEMENTS VOTÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2012 (1)

Grade (ou grade équivalent dans les autres armées, armes et services)	OFFICIERS			CONJOINTS SURVIVANTS		
	Cotis.	Abon.	Total	Cotis.	Abon.	Total
Officier subalterne	13	10	23	6,50	5,00	11,50
Commandant	16	10	26	8,00	5,00	13,00
Lieutenant-colonel	18	10	28	9,00	5,00	14,00
Colonel	21	10	31	10,50	5,00	15,50
Général	27	10	37	13,50	5,00	18,50

(1) Applicables jusqu'au 31 décembre 2014

Ci-joint le règlement :

Cotisation

Cotisation et abonnement

MOTION

Au moment où se prépare un Livre Blanc, alors que les forces françaises ont entamé leur retrait d'Afghanistan et après une campagne de Libye militairement conduite de manière assez remarquable, nos armées sont déjà résolument engagées au Mali où elles subissent leurs premières pertes en remplissant parfaitement leur mission. La conjugaison de ces événements fait paraître à l'évidence la nécessité d'actualiser notre référentiel de défense tout en s'appuyant sur l'excellente qualité de nos forces qu'il faut au moins maintenir et sur la qualité de leurs équipements qui doivent suivre une évolution et une modernisation indispensables pour tenir notre rang et sauvegarder la sécurité des hommes engagés au combat.

Aussi, sans préjuger des conclusions du Livre Blanc à venir, nous appelons l'attention du Président de la République sur l'importance du maintien d'une capacité de défense crédible face aux menaces qui se rapprochent de nos frontières.

Même si la situation économique impose des décisions budgétaires difficiles, les choix qui seront faits devront tenir compte des ruptures cruciales néfastes qu'ils peuvent induire pour la défense et le rang de la Nation dans un monde de plus en plus dangereux.

La communauté des 552 000 retraités militaires ressent aussi le besoin de soutenir l'effort des 226 500 militaires en activité afin de développer dans la Nation l'esprit de défense qui doit offrir, en cas de crise, la meilleure garantie possible de résilience.

Encore faut-il éviter de diviser le monde combattant comme tout dernièrement lors de la remise en question de la date de la fin de la guerre d'Algérie.

Pour compter sur ces retraités militaires motivés, dévoués et décidés, il faut aussi les considérer à leur juste valeur et éviter de leur faire porter un poids trop lourd, à eux qui n'ont jamais protesté et à qui on ne demande jamais leur avis.

Nous demandons ainsi que soit organisé de façon bien plus satisfaisante le dialogue social qui les concerne afin qu'ils se sentent défendus et considérés.